

FRONTIÈRE CANADO - AMÉRICAINNE



ÉVALUATION DE LA MENACE LIÉE À LA DROGUE 2007



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



REMERCIEMENTS

Le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Canada ont préparé conjointement le présent document avec la collaboration des ministères et organismes suivants:

ÉTATS-UNIS

Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives
Département de la Justice
Département d'État américain, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs
Drug Enforcement Administration
El Paso Intelligence Center
Federal Bureau of Investigation
Garde côtière américaine
National Drug Intelligence Center
Office of National Drug Control Policy de la Maison-Blanche
U.S. Customs and Border Protection
U.S. Immigration and Customs Enforcement

CANADA

Agence des services frontaliers du Canada
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Gendarmerie royale du Canada
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Ministère de la Justice
Santé Canada
Sécurité publique Canada



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007

STATISTIQUES AMÉRICAINES SUR LES SAISIES DE DROGUES

Les statistiques américaines sur les saisies proviennent du Customs and Border Protection (CBP) du département de la Sécurité intérieure. Les statistiques fournies par l'Office of Field Operations du CBP représentent les saisies de drogues et d'espèces effectuées aux points d'entrée (PDE) américains, y compris la destination, tandis que les statistiques provenant de l'Office of Border Patrol du CBP présentent les saisies de drogues effectuées entre les PDE qui ont été enregistrées par les différents secteurs et bureaux. Les statistiques de l'Office of Border Patrol touchant la frontière canado-américaine tiennent aux saisies effectuées à une distance ne dépassant pas 150 milles de la frontière. Toutes les mesures données sont en tonnes métriques.

STATISTIQUES CANADIENNES

Les statistiques canadiennes sont tirées des réponses au Annual Reporting Questionnaire (ARQ) des Nations Unies, qui comprend des données sur les saisies produites par la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et d'autres organismes d'application de la loi canadiens.

mars 2008
DEA-08005



ACRONYMES

ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
BEST	Border Enforcement Security Task Forces
BMC	Bandes de motards criminalisées
CAN	Devises canadiennes
CANAFE	Centre d'analyse des opérations financières du Canada
CBP	Customs and Border Protection (États-Unis)
CICAD	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
CMEA	<i>Combat Methamphetamine Epidemic Act</i>
CVS	Carte à valeur stockée
DEA	Drug Enforcement Administration (États-Unis)
DHS	Département de la sécurité intérieure (États-Unis)
DIRRT	Programme de dépistage, d'intervention rapide, de renvoi et de traitement (Canada)
EIPF	Équipes intégrées de la police des frontières
EIRF	Équipes intégrées du renseignement frontalier
EPIC	El Paso Intelligence Center
ETF	Entreprise de transfert de fonds ou de vente de titres négociables
FCT	Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis
FinCEN	Financial Crimes Enforcement Network (États-Unis)
GBL	gamma-butyrolactone
GEU	Gouvernement des États-Unis
GHB	gamma-hydroxybutyrate
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ICE	Immigration and Customs Enforcement (États-Unis)
LRDS	<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>
LRPCFAT	<i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i>
LSD	Diéthylamide de l'acide lysergique
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Canada)
MDMA	méthylènedioxyamphétamine-3,4 (ecstasy)
NDIC	National Drug Intelligence Center (États-Unis)
ONDCP	Office of National Drug Control Policy (Maison-Blanche)
OTD	Organisations de trafic de drogues
PCP	Phencyclidine
PSE	pseudoéphédrine
RP	Règlement sur les précurseurs
SRF	Service du renseignement financier
SNA	Stratégie nationale antidrogue
SP	Sécurité publique Canada
TEF	Transfert électronique de fonds
THC	delta 9-tétrahydrocannabinol
THG	Tetrahydrogestrinone
UNODC	Office contre la drogue et le crime des Nations Unies
USCG	Garde côtière américaine



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007

Remerciements	ii
Résumé.....	vii
Contexte	ix
Menaces liées à la drogue	1
MDMA (Ecstasy)	1
Cocaïne	4
Marijuana	8
Méthamphétamine	14
Précurseurs chimiques.....	17
Héroïne	20
Hachisch/huile de hachisch.....	22
Autres drogues contrôlées.....	24
Mouvement transfrontalier des produits provenant des drogues illicites et blanchiment d'argent.....	27
Coopération bilatérale	31
Initiatives canadiennes et américaines de lutte antidrogue	35
Perspectives.....	40



**Évaluation de la menace liée à la drogue
à la frontière canado-américaine 2007**





RÉSUMÉ

Les États-Unis et le Canada sont fermement déterminés à lutter contre les drogues illicites et leur passage dans les deux directions à la frontière commune. Les relations étendues entre nos deux gouvernements et, en particulier, nos organismes respectifs d'application de la loi à cet égard constituent un modèle de coopération internationale.

Depuis le dernier rapport intitulé *Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine* (2004), nos deux pays ont considérablement resserré la coopération bilatérale sur les questions de sécurité frontalière, notamment le trafic de drogues. Grâce aux excellents forums binationaux comme le Forum sur la criminalité transfrontalière (FCT) et le projet North Star, les États-Unis et le Canada ont intensifié les échanges du renseignement et ont multiplié les possibilités de formation conjointe à l'intention des responsables de l'application de la loi. Ils ont également élargi la coopération en matière d'enquêtes grâce à la mise en place de nouvelles Équipes intégrées de la police des frontières et d'initiatives remarquables en matière d'application de la loi comme l'opération Sweet Tooth/projet O'Skillet et l'opération Triple Play/projet O'Slider. Résultat : un succès accru au chapitre de la saisie de drogues illicites qui traversent la frontière canado-américaine et de l'arrestation des trafiquants.

En dépit de nos meilleurs efforts, le volume du trafic de drogues demeure toujours important de part et d'autre de la frontière. Les principales substances illicites passées en contrebande à notre frontière sont la MDMA (ecstasy), la cocaïne et la marijuana.

De plus en plus de **MDMA** (ecstasy) est produite au Canada, de sorte que cette drogue est largement accessible sur les marchés canadiens et américains. Les saisies de MDMA en provenance du Canada et à destination des États-Unis ont quintuplé. Selon le Customs and Border Protection (CBP), le nombre d'unités de dosage est passé de 1,1 million en 2004 à 5,2 millions en 2006.

La cocaïne continue aussi de poser une menace pour les deux pays. Les États-Unis sont devenus le principal pays de transit pour la cocaïne introduite au Canada. Environ 40 % de la cocaïne destinée aux marchés canadiens a passé par les États-Unis ou devait transiter par ce pays. La cocaïne, qui provient de l'Amérique du Sud, est introduite dans les deux pays par différentes voies. La quantité de cocaïne destinée aux marchés canadiens saisie par les autorités canadiennes à la frontière canado-américaine entre 2004 et 2006 (soit 1,6 tonne) avait plus que triplé par rapport à la quantité de cocaïne saisie entre 2001 et 2003 (soit 496 kilogrammes).

La marijuana est la drogue illicite la plus largement produite, dont le trafic est le plus répandu et celle qui est la plus consommée au Canada et aux États-Unis. Les saisies de marijuana en provenance du Canada vers les États-Unis ont considérablement diminué. Le CBP a indiqué qu'environ 6 tonnes de marijuana avaient été confisquées en 2006, par rapport au double à peu près en 2004. Toutefois, les organisations de trafic de drogues (OTD) asiatiques aux États-Unis, dont certaines sont reliées à des OTD canadiennes, figurent parmi les divers groupes criminels qui produisent de la marijuana à haute teneur en THC dans des installations intérieures. Des installations de culture de la marijuana sont présentes dans de nombreuses



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



régions aux États-Unis, y compris la Californie et les régions du nord-est et du nord-ouest en particulier. L'augmentation du nombre d'installations intérieures de culture de marijuana n'est pas seulement attribuable à des individus ayant un lien avec le Canada. D'autres groupes indépendants opèrent aussi aux États-Unis, principalement les groupes criminels qui sont très actifs dans la région des Appalaches.

Par ailleurs, la place de **la méthamphétamine** sur le marché demeure une source de préoccupations aux États-Unis et au Canada. Le renforcement du Règlement sur les précurseurs canadien, qui régit l'importation et l'exportation des **précurseurs chimiques**, a contribué à réduire considérablement le trafic transfrontalier des produits chimiques utilisés pour produire de la méthamphétamine. Toutefois, la production de cette drogue au Canada augmente. À ce jour, le trafic de méthamphétamine à la frontière est limité. La mise en place aux États-Unis de mesures législatives efficaces limitant l'achat de précurseurs chimiques a entraîné une baisse importante de la production de méthamphétamine dans ce pays. La méthamphétamine consommée aux États-Unis est en majeure partie maintenant fabriquée au Mexique.

L'héroïne pose aussi une menace pour les États-Unis et le Canada, mais la quantité de drogue faisant l'objet d'un trafic à la frontière est relativement faible. L'héroïne en provenance de l'Amérique du Sud et du Mexique domine les marchés américains, tandis que l'approvisionnement en héroïne au Canada provient de plus en plus de l'Asie du Sud-Ouest. Toutefois, de plus en plus d'héroïne en provenance de l'Amérique du Sud et du Mexique se retrouve au Canada.

Les stéroïdes anabolisants introduits au Canada proviennent surtout de Chine, mais les États-Unis arrivent au deuxième rang en tant que pays d'origine ou de transit.

Enfin, le trafic de **hachisch** à la frontière est relativement faible.

Les trafiquants de chacune de ces substances illicites peuvent être des particuliers, mais font de plus en plus partie de groupes du crime organisé. Les trafiquants utilisent divers moyens de transport, depuis les véhicules personnels jusqu'aux véhicules marins, en passant par les avions privés et commerciaux, pour le transport des drogues illicites de part et d'autre de la frontière commune.

Le problème des drogues illicites et de leur passage en contrebande à la frontière commune persistera, tout comme le besoin, pour nos deux pays, de collaborer pour lutter contre ce fléau. Il sera essentiel d'améliorer sans cesse la coopération et l'échange d'information entre les autorités américaines et canadiennes chargées de l'application de la loi en vue de lutter contre cette menace mutuelle.



CONTEXTE

Les États-Unis et le Canada sont unis par une frontière commune qui s'étend sur 5 525 milles ou 8 891 kilomètres de terre et d'eau. Le Canada est le plus important partenaire commercial des États-Unis, comptant pour près de 20 % de tous les échanges commerciaux aux États-Unis et représentant le principal marché d'exportation pour 39 des 50 États américains. Les États-Unis constituent le principal marché d'exportation pour toutes les provinces canadiennes et comptent pour plus de 78 % des exportations canadiennes. En 2006, les échanges bilatéraux de biens entre les États-Unis et le Canada représentaient 534 milliards de dollars américains. Une frontière sûre et efficace est essentielle pour maintenir ce volume élevé d'échanges et assurer notre croissance et prospérité économiques mutuelles.

Toutefois, comme pour toutes les frontières internationales, des éléments criminels exploitent notre frontière commune pour tirer profit de diverses activités illicites, notamment le trafic de drogues, d'armes à feu et d'explosifs, le blanchiment d'argent et la traite de personnes. Reconnaissant que la sécurité publique et la sécurité économique se renforcent mutuellement, les États-Unis et le Canada sont fermement déterminés à s'attaquer aux problèmes de la criminalité transnationale et de la sécurité des frontières. Les deux pays ont d'ailleurs désigné la lutte contre la consommation abusive, la production et le trafic des drogues illicites au nombre de leurs priorités absolues.

La coopération entre les services d'application de la loi au Canada et aux États-Unis est excellente dans l'ensemble des administrations. Les travaux se poursuivent également entre les instances binationales, comme le FCT, dans le but de renforcer et d'élargir l'échange du renseignement, la collaboration

en matière d'enquêtes et les occasions de formation conjointe. Toutefois, en dépit de tous nos efforts, nos deux pays font face à un certain nombre de menaces importantes liées à la drogue qui exigent une attention nationale et bilatérale.

Nos deux pays peuvent essayer différentes approches nationales pour gérer les problèmes liés aux drogues illicites. Toutefois, les États-Unis et le Canada reconnaissent que, au bout du compte, ils partagent les mêmes objectifs : réduire l'offre et la consommation de drogues illicites ainsi que les conséquences graves qu'elles représentent pour nos collectivités, particulièrement les membres les plus vulnérables de la population, nos jeunes. Le Canada et les États-Unis ont donc uni leurs efforts afin de travailler en plus étroite collaboration à la réalisation de ces buts très importants. La mise à jour de *l'Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine* témoigne de cet engagement.



**Évaluation de la menace liée à la drogue
à la frontière canado-américaine 2007**





MENACES LIÉES À LA DROGUE

MDMA (ecstasy)

SITUATION

Vers la fin de 2005 et en 2006, le Canada a remplacé les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, la Belgique en tant que principale source d'ecstasy destinée aux marchés des drogues illicites aux États-Unis. Ces deux pays demeurent les principales sources de MDMA (méthylènedioxyamphétamine-3,4) dans le monde, mais leur rôle en tant que source d'approvisionnement au Canada et aux États-Unis s'est estompé au cours des dernières années. Par le passé, la MDMA était le plus souvent produite aux Pays-Bas et en Belgique, puis expédiée aux États-Unis et au Canada, où elle était ensuite distribuée. Or, la situation au Canada a considérablement changé depuis 2003. Dès 2004, le nombre d'envois de MDMA en provenance de l'Europe de l'Ouest et la quantité d'ecstasy saisie aux points d'entrée canadiens ont commencé à diminuer et ont pratiquement été nuls en 2006. Au cours de la même période, des organisations de trafiquants asiatiques ont commencé à produire de la MDMA sur une grande échelle au Canada.

Par conséquent, le Canada est devenu la principale source de MDMA à destination des marchés canadiens et américains. Les données relatives aux saisies de MDMA aux points d'entrée américains confirment cette tendance. Pour la période allant de 2004 à 2006, les agents du CBP ont saisi 8,96 millions d'unités de dosage de MDMA à la frontière canado-américaine, la plupart



étant destinées aux marchés américains. Il s'agit là d'une augmentation considérable par rapport aux 564 477 unités de dosage de MDMA saisies de 2002 à 2003.

PRODUCTION

La capacité de production d'ecstasy n'a jamais été aussi élevée, et les techniques de production sont devenues très complexes. La plus forte concentration de laboratoires de MDMA et de MDA se retrouve en Colombie-Britannique et en Ontario. Le nombre de laboratoires d'ecstasy saisis au Canada a augmenté considérablement, passant de 12 en 2003 à 18 en 2004, pour ensuite diminuer légèrement, atteignant 17 en 2005 et 15 en 2006. Bien que moins nombreux, tous les laboratoires démantelés étaient considérés comme des « super laboratoires », et plusieurs avaient en fait une capacité de production industrielle. Les presses à comprimés découvertes dans les laboratoires de MDMA ou à destination de ceux-ci provenaient de la Chine et des États-Unis. La capacité de production des laboratoires saisis et le renseignement recueilli à ce jour amènent à la conclusion que la fabrication de MDMA au Canada continue d'augmenter, comme en témoigne aussi la contrebande de précurseurs chimiques en provenance de Chine et à destination du Canada depuis 2004.

Les producteurs et les trafiquants de MDMA au Canada sont reconnus pour leurs comprimés d'ecstasy cocktail, qui contiennent des substances multiples dont de la MDMA ou de la MDA, bien qu'occasionnellement ces substances soient absentes. Les analyses de comprimés d'ecstasy effectuées entre 2003 et 2005 ont révélé la présence de plusieurs substances, y compris de la méthamphétamine, de la kétamine, de la caféine, de la pseudoéphédrine (PSE) et de l'éphédrine. Les analyses menées entre 2005 et



2006 dénotaient encore la présence de cocktails. Cependant, les comprimés vendus comme de l'ecstasy contiennent une quantité croissante de méthamphétamine, et parfois même seulement de la méthamphétamine. Les organismes d'application de la loi aux États-Unis ont également signalé la présence de méthamphétamine dans des comprimés de MDMA dits « sales ». Les analyses effectuées dans les laboratoires de la Drug Enforcement Administration (DEA) montrent qu'une quantité croissante de MDMA contient de la méthamphétamine. En 2003, environ 22 % de l'ecstasy saisie contenait de la méthamphétamine; en 2006, plus de la moitié de l'ecstasy saisie en contenait.

Une quantité limitée de MDMA est également produite aux États-Unis. Les organismes d'application de la loi ont démantelé 17 laboratoires en 2004, 14 en 2005 et 17 en 2006. Par contre, la plupart des laboratoires de MDMA saisis aux États-Unis pouvaient produire seulement de petites quantités de drogue.

Les États-Unis ont en place un règlement qui exige l'enregistrement des presses à comprimés, mais l'enregistrement de ces instruments n'est pas obligatoire au Canada. Néanmoins, la DEA fait parvenir périodiquement à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) des avis préalables à l'exportation concernant les presses à comprimés et les appareils d'encapsulation expédiés des États-Unis vers le Canada.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET TRAFIC

Au cours des dernières années, les saisies à la frontière canado-américaine de MDMA destinée aux États-Unis ont beaucoup augmenté. Selon des représentants du CBP, 1,1 million d'unités de dosage de MDMA ont été saisies en 2004, 2,7 millions en 2005, et 5,2 millions en 2006.

Plusieurs saisies importantes de MDMA ont été effectuées à la frontière canado-américaine en 2006. Par exemple, en mars, des agents du CBP à Detroit, au Michigan, ont saisi 63 kilogrammes de MDMA en poudre, soit assez pour produire 630 000 comprimés de MDMA. La poudre était dissimulée dans une semi-remorque en provenance de l'Ontario, au Canada. Le même mois, les agents du CBP affectés au point d'entrée Pacific Highway à Blaine, au Washington, ont saisi environ 671 000 comprimés de MDMA (210 kilogrammes) et 375 kilogrammes de marijuana dissimulés dans un chargement commercial, à bord d'un camion en provenance de la Colombie-Britannique. En juillet 2006, des agents du CBP ont arrêté un citoyen canadien qui tentait de faire passer 61 kilogrammes de marijuana et 63 kilogrammes de MDMA (environ 200 000 comprimés) aux installations de Fort Street Cargo à Detroit. Quelques mois plus tard, en octobre, utilisant l'information reçue de la GRC et de plusieurs bureaux de la DEA, des agents de l'ICE ont saisi 211 kilogrammes de MDMA (entre 750 000 et un million de comprimés) qu'une OTD asiatique cherchait à faire passer à Port Angeles, situé sur la presqu'île Olympic dans l'État de Washington, à bord d'un bateau en provenance de Victoria, en Colombie-Britannique.

La quantité totale de MDMA saisie aux points d'entrée canadiens a chuté considérablement, passant de 5,6 millions d'unités de dosage à 1 623 unités en 2006. Cette baisse montre que les laboratoires canadiens exploités par les groupes criminels organisés répondent à la demande canadienne de MDMA. Au total, en 2004, un peu plus d'un million d'unités de dosage d'ecstasy importée ont été saisies. Par comparaison, au cours de la même année au Canada, on a confisqué environ 15 millions d'unités de dosage ont été confisquées dans le cadre des saisies effectuées dans des



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



laboratoires établis au pays. La tendance était la même en 2005 et en 2006. De 2004 à 2006, la MDMA introduite au Canada provenait surtout de l'Europe de l'Ouest, mais aussi, en petite quantité, de la Chine, du Mexique, de l'Amérique du Sud et des États-Unis.

ORGANISATIONS ET GROUPES CRIMINELS

Les réseaux de crime organisé asiatiques ont commencé à s'intéresser au commerce de la MDMA dans le monde au début du nouveau millénaire et ont élargi leurs activités à un rythme alarmant. Au Canada, ces groupes sont surtout composés de personnes d'origine chinoise qui ont commencé à toucher à tous les aspects du commerce des drogues, en particulier l'importation des précurseurs chimiques requis ainsi que la production et l'exportation de MDMA. En 2003, les réseaux criminels asiatiques ont dépassé l'Europe de l'Ouest en ce qui concerne le trafic d'ecstasy au Canada, puis ils ont commencé à produire la drogue sur une large échelle au Canada et à faire la contrebande des précurseurs chimiques.

Les OTD asiatiques, en particulier les groupes chinois, s'imposent comme organisations de trafic de MDMA à la frontière, exerçant le contrôle sur la production, le trafic et le financement. Ces groupes canadiens passent en contrebande des quantités considérables de MDMA aux États-Unis en utilisant surtout des véhicules privés et commerciaux. Les groupes criminels indo-canadiens et vietnamiens, et certains trafiquants indépendants, ont également été associés au trafic de MDMA à la frontière. En septembre 2005, des agents du bureau de la DEA à Boston, au Massachusetts, ont arrêté neuf Laotiens (dont cinq citoyens américains naturalisés et trois citoyens canadiens) qui tentaient de vendre 150 000 comprimés d'ecstasy. La DEA a aussi

observé que les groupes asiatiques canadiens avaient fourni de l'ecstasy à des OTD chinoises, vietnamiennes et laotiennes établies dans les États suivants : Californie, Connecticut, Géorgie, Illinois, Massachusetts, Michigan, Minnesota, New York, Caroline du Nord, Pennsylvanie, Tennessee, Texas, Washington et Wisconsin.

De 2004 à 2006, il a été déterminé que les groupes criminels indo-canadiens et asiatiques au Canada s'occupaient de plus en plus du transport de l'ecstasy et des précurseurs chimiques du Canada vers les États-Unis. Ces groupes participent activement à la contrebande de drogues diverses, combinant souvent des envois incluant de l'ecstasy et des précurseurs chimiques (éphédrine) et de la marijuana. De plus, les autorités savent que les groupes criminels indo-canadiens échangent des drogues et des produits chimiques aux États-Unis contre d'autres produits. Ils font en retour passer en contrebande d'autres drogues au Canada, comme la cocaïne, ou encore des armes à feu. Dans une moindre mesure, des bandes de motards criminalisées (BMC) et d'autres organisations criminelles ont continué de faire le commerce de la MDMA aux États-Unis entre 2004 et 2006, y compris des groupes d'origine européenne, israélienne, antillaise et sud-américaine.



COCAÏNE

SITUATION

La demande de cocaïne en poudre et de crack demeure stable aux États-Unis et au Canada, et l'offre aussi reste constante. La



majeure partie de la cocaïne destinée aux États-Unis provient de régions sources en Amérique du Sud et passe par l'Amérique centrale et le Mexique. Même si le trafic de cocaïne se fait dans les deux sens à la frontière canado-américaine, la majeure partie de l'activité a lieu en direction du nord. De 2004 à 2006, le CBP a effectué 122 saisies, interceptant au total seulement 34,7 kilogrammes de cocaïne destinée au marché américain. Par comparaison, au cours de la même période, 72,3 tonnes de cocaïne ont été saisies sur l'ensemble de la frontière terrestre américaine.

La cocaïne est surtout introduite au Canada à des postes frontaliers en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, puis est distribuée à l'échelle du pays. La contrebande de crack est rare, la cocaïne est convertie en crack une fois au Canada.

Au Canada, une nouvelle pratique s'est dessinée au cours des dernières années, soit le mélange de méthamphétamine à la cocaïne. Les trafiquants de drogues cherchent ainsi à réduire les coûts ou encore à accélérer la dépendance.

PRODUCTION

La Colombie est de loin la source la plus importante de cocaïne au monde, mais le Pérou

et la Bolivie sont également d'importants pays sources. Le coca n'est pas cultivé aux États-Unis, ni au Canada. La cocaïne est produite dans des laboratoires clandestins qui se trouvent surtout dans les pays sources.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET TRAFIC

De façon générale, le trafic de cocaïne à la frontière se fait surtout en direction nord, soit des États-Unis vers le Canada. Selon les données sur les saisies, la quantité de cocaïne à destination du Canada saisie par les autorités américaines est beaucoup plus élevée que la quantité saisie en sens inverse. De 2004 à 2006, les agents du CBP ont confisqué seulement 941 kilogrammes de cocaïne dans les secteurs situés le long de la frontière canado-américaine. Par comparaison, durant la même période, 72,3 tonnes de cocaïne ont été saisies dans l'ensemble des postes frontaliers terrestres américains. Par ailleurs, il ressort que 64 % (605 kilogrammes) de la cocaïne saisie à la frontière canado-américaine était destinée aux marchés canadiens. De 2004 à 2006, la garde côtière américaine (USCG) a saisi seulement 3 kilogrammes de cocaïne le long de la frontière maritime entre les deux pays, mais elle a confisqué en haute mer 390 tonnes de cocaïne à destination des États-Unis.

La cocaïne destinée au Canada provient de l'Amérique du Sud et est introduite par voie terrestre, maritime et aérienne. De 2004 à 2006, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a saisi 4,1 tonnes de cocaïne à tous les points d'entrée par rapport à 3,3 tonnes entre 2001 et 2003, ce qui représente une augmentation de 24 %. Les envois peuvent passer par un ou plusieurs pays avant d'arriver au Canada. Les États-Unis constituent le principal pays de transit de la cocaïne introduite au Canada. De 2004 à 2006, 1,6 tonne (40 %) de la



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



quantité totale de cocaïne passée en contrebande avait transité par les États-Unis. Il s'agit d'une augmentation marquée par rapport à la période de 2001 à 2003, au cours de laquelle la quantité saisie s'était élevée à 496 kilogrammes (15 %). Presque toute la cocaïne saisie ayant transité par les États-Unis entre 2004 et 2006 était introduite par voie routière. Au total, 1,25 tonne a été saisie dans la filière commerciale terrestre, et 363 kilogrammes dans le flot de véhicules à passagers. Le reste, soit 7 kilogrammes, a été saisi d'un passager aérien dans le cadre d'une seule intervention. La cocaïne à destination du Canada qui passe par les États-Unis est généralement expédiée des régions sources en passant par les Caraïbes et le Mexique.

Les trafiquants transportent souvent la cocaïne des États-Unis vers le Canada le long des routes principales. La cocaïne provient alors de centres de distribution situés au Texas; à Los Angeles et à San Francisco, en Californie; à Denver, au Colorado; à Chicago, en Illinois; à Seattle, à Blaine et à Yakima, au Washington; et à New York.

Les trafiquants introduisent ensuite la cocaïne en contrebande au Canada en passant surtout par des points d'entrée situés en Colombie-Britannique et au sud de l'Ontario, notamment Windsor, Sarnia, et Sault Ste. Marie. En raison de l'efficacité des mesures de répression dans la région du Pacifique, les trafiquants ont commencé à déplacer leurs activités vers l'est, le long de la frontière avec l'Alberta.

Dans la plupart des cas, la cocaïne saisie aux points d'entrée canadiens est découverte dans des compartiments dissimulés à bord de véhicules. En juillet 2005, des inspecteurs de l'ASFC travaillant au point d'entrée des véhicules commerciaux du Pacific Highway en Colombie-

Britannique ont examiné un camion gros porteur immatriculé au Canada qui rentrait au Canada. Ils ont découvert un plancher surélevé, sous lequel étaient dissimulés 27 kilogrammes de cocaïne. En décembre 2005, un citoyen américain, qui cherchait à entrer en Colombie-Britannique au point d'entrée de Douglas, a été arrêté lorsque les inspecteurs ont découvert environ 29 kilogrammes de cocaïne dans son véhicule. La plus importante saisie de cocaïne dans la filière de transport passager terrestre, soit 87,4 kilogrammes, a eu lieu en septembre 2006, au point d'entrée de Cascade, en Colombie-Britannique. Les drogues étaient cachées dans un compartiment situé sous la doublure de caisse d'une camionnette. La plus importante saisie de cocaïne dans la filière commerciale terrestre a eu lieu en janvier 2006 à Aldergrove, en Colombie-Britannique, où les autorités ont saisi 126,4 kilogrammes de cocaïne dissimulés à bord d'un camion-citerne à la frontière canadienne.

La plupart des saisies ont lieu aux points d'entrée. Toutefois, les régions frontalières entre les points d'entrée sont également vulnérables. En août 2006, la GRC a informé le CBP qu'une camionnette avait eu un accident près de Sumas, à Washington, environ 12 milles à l'est des points d'entrée de Lynden (au Washington) et d'Aldergrove (Colombie-Britannique). La GRC a procédé à l'arrestation du conducteur du véhicule, un citoyen américain. Par la suite, le CBP a saisi environ 90 kilogrammes de cocaïne dissimulée dans plusieurs grosses valises et polochons qui se trouvaient dans l'espace à l'arrière de la camionnette. En outre, les Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) surveillent aussi les régions situées entre les points d'entrée et rapportent les saisies de cocaïne. En octobre 2006, les EIPF ont indiqué qu'elles avaient saisi 109 kilogrammes de cocaïne se trouvant à bord d'un



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



aéronef à voilure fixe qui s'était écrasé près de Vernon, en Colombie-Britannique.

Les autorités ont également remarqué que les trafiquants continuent de passer en contrebande vers les États-Unis de la marijuana cultivée au Canada en échange de cocaïne. D'ailleurs, les activités de contrebande à la frontière mettent souvent en jeu plusieurs marchandises. Selon des rapports préparés par les autorités canadiennes, des envois de drogues multiples (ecstasy et marijuana produites au Canada) sont échangés contre de la cocaïne, de l'argent liquide et parfois des armes à feu, qui sont ensuite transportées au Canada.

ORGANISATIONS ET GROUPES CRIMINELS

Les organisations de trafic américaines et canadiennes utilisent de plus en plus les États-Unis comme zone de transit pour la cocaïne destinée au marché canadien. Les enquêtes de la DEA sur le trafic de cocaïne sont nombreuses et de vaste portée, et visent la frontière canado-américaine et plusieurs États qui ne touchent pas la frontière. Les organisations de trafic de drogues mexicaines, colombiennes et dominicaines qui dominent le commerce de gros de cocaïne aux États-Unis approvisionnent aussi en cocaïne les OTD canadiennes. Les rapports de la DEA indiquent que, de façon générale, les OTD colombiennes et dominicaines qui assurent la distribution de la cocaïne dans le nord-est des États-Unis le font aussi pour l'Est du Canada.

Par exemple, une organisation de trafic de cocaïne canadienne ayant des liens avec la Colombie mène aussi des activités dans la région métropolitaine de New York. Des membres de ce groupe sont actuellement incarcérés au Canada pour le meurtre d'un ancien collègue. Ce groupe faisait expédier par avion de la cocaïne en provenance

de la Colombie au Mexique, et les drogues étaient ensuite introduites par voie terrestre au Texas, où elles étaient entreposées avant d'être livrées à une OTD dominicaine à New York. Chaque mois, des ressortissants canadiens se rendaient en voiture à New York, où ils rencontraient leurs contacts, et reprenaient la route vers Toronto, transportant entre 100 et 150 kilogrammes de cocaïne.

De même, étant donné que des OTD mexicaines contrôlent la distribution en gros de cocaïne dans l'ouest des États-Unis, les drogues sont souvent acheminées vers le nord, à destination de la Colombie Britannique. Les responsables de l'application de la loi aux États-Unis ont observé que les OTD mexicaines situées en Californie et au Washington font venir la cocaïne du Mexique en passant par les États-Unis, pour ensuite l'acheminer vers le Canada. Certaines de ces organisations transportent plusieurs centaines de kilogrammes de cocaïne à la fois. Par exemple, une organisation au Mexique, ayant des contacts en Californie, a fait passer en contrebande des envois contenant des centaines de kilogrammes de cocaïne en provenance du Mexique. Une fois en Californie, la cocaïne était vendue à des clients américains et canadiens. Un tel envoi destiné au Canada a été saisi au début de décembre 2006 à Ontario, en Californie. Les autorités ont arrêté le conducteur canadien d'un camion gros porteur lorsqu'ils ont découvert, au cours d'une fouille du véhicule, 50 kilogrammes de cocaïne et 30 000 \$US.

Un grand nombre d'organisations criminelles canadiennes s'intéressent au commerce de la cocaïne, en raison des profits qu'elles peuvent réaliser et de la demande, qui demeure élevée. Ces groupes participent souvent au mouvement transfrontalier de la cocaïne achetée auprès d'intermédiaires américains. D'ordinaire, ils demandent à d'autres groupes criminels



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



organisés, à des passeurs, à des camionneurs, à des entreprises de camionnage ou à des pilotes de petits aéronefs d'assurer le transport de la cocaïne. Par exemple, en mars 2006, 144 kilogrammes de cocaïne ont été saisis à Eureka, en Californie, à bord d'un petit avion bimoteur en provenance de Los Angeles et à destination de la Colombie-Britannique.

Certaines organisations criminelles canadiennes ont une filiale américaine, ce qui facilite l'échange de marijuana cultivée au Canada contre de la cocaïne provenant de fournisseurs américains. En mai 2006, le service de police de Toronto (projet Masdinero) et la GRC (projet Oshy) ont ciblé et démantelé un important réseau de trafic de marijuana et de cocaïne à la frontière, dont les activités représentaient plusieurs millions de dollars. Les autorités ont effectué des arrestations au Canada (Colombie-Britannique et Ontario) ainsi qu'aux États-Unis (Floride et Michigan). Elles ont également saisi de la cocaïne, d'une valeur d'environ 1,5 M\$CAN, et de la marijuana, d'une valeur de 3,6 M\$CAN, de même que 400 000 \$ en espèces canadiennes.

Les groupes criminels organisés asiatiques au Canada, qui s'intéressent surtout aux installations de culture de la marijuana et au passage illicite de cette drogue vers les États-Unis, « réinvestissent » de plus en plus leurs profits illicites dans d'autres activités illégales, notamment l'achat de cocaïne aux États-Unis et le trafic de celle-ci au Canada. Parfois, la cocaïne est achetée à l'aide du profit des ventes de la marijuana et de la MDMA, parfois il s'agit d'échanges. En cas d'échanges, le ratio varie beaucoup, selon l'organisation de trafic et les quantités en jeu. Certaines OTD asiatiques fonctionnent différemment. Par exemple, certains groupes situés sur la côte ouest américaine achètent de la cocaïne directement des

fournisseurs au Mexique et en Amérique centrale, puis introduisent des centaines de kilogrammes de cocaïne au Canada au moyen de grands routiers.

En raison de la forte présence des groupes criminels indo-canadiens au sein de l'industrie de camionnage canadienne, les autorités ont rapporté que ces groupes participent parfois au transport de drogues multiples, notamment de marijuana, vers les États-Unis, rapportant ensuite au Canada de la cocaïne, des produits de la criminalité et des armes à feu.



MARIJUANA

SITUATION

La marijuana est la drogue illicite la plus largement produite, dont le trafic est le plus répandu et celle qui est le plus consommée dans



le monde, une tendance qui se reflète à la fois aux États-Unis et au Canada. La demande de marijuana à forte teneur en THC a éclaté puisqu'il est plus facile d'en obtenir en raison des progrès réalisés à l'égard de la culture des plants à l'intérieur.

Au Canada, le trafic de la marijuana est extrêmement lucratif pour le crime organisé, et ce malgré la diminution de 4 % du nombre d'infractions liées au cannabis signalée dans le rapport *Statistiques de la criminalité du Canada pour 2006*.

La quantité de marijuana produite aux États-Unis et au Canada pour les marchés intérieurs continue d'augmenter. Toutefois, la contrebande à la frontière continue de préoccuper les deux pays. Le Mexique demeure la principale source étrangère de marijuana destinée aux marchés américains. Une petite partie du trafic de la marijuana se fait vers le Canada, mais en général, la marijuana est transportée surtout vers le sud, à destination des États-Unis. En fait, de 2004 à 2006, la marijuana saisie par le CBP à la frontière canadoaméricaine représentait seulement 2,6 % de toute la marijuana saisie à l'intérieur d'un rayon de 150 milles (240 kilomètres) de l'ensemble des frontières terrestres américaines.

PRODUCTION

Partout aux États-Unis et au Canada, la culture de la marijuana est une industrie en évolution qui est prospère. Les installations de production en plein air demeurent une préoccupation pour les deux pays, mais les installations de culture intérieures occupent une place de plus en plus importante de part et d'autre de la frontière. En fait, ces installations seraient à l'origine de la diminution de 50 % de la marijuana canadienne saisie à la frontière. En 2004, le CBP a saisi environ 12 tonnes de marijuana au total, tandis qu'en 2006, il en a saisi seulement environ 6 tonnes. De 2004 à 2006, la USCG a saisi 313 kilogrammes de marijuana le long de la frontière maritime canado-américaine.

Aux États-Unis, la culture du cannabis est particulièrement répandue dans les États suivants : Californie, Kentucky, Tennessee, Hawaii et Washington. Selon les données du programme national d'élimination et d'éradication (Domestic Eradication and Suppression Program) de la DEA, le nombre de plants de marijuana cultivés à l'intérieur et en plein air éradiqués aux États-Unis a augmenté, passant de 3,2 millions de plants en 2004, à 4,2 millions en 2005 et 5,2 millions en 2006. Les plants cultivés à l'intérieur représentaient seulement environ 7 % des plants éradiqués au cours de ces années. Or, le nombre de plants cultivés à l'intérieur saisis durant cette période a pratiquement doublé, passant de 203 896 en 2004 à 400 892 en 2006. Par ailleurs, la culture intérieure de marijuana à forte teneur en THC constitue un problème particulier dans les États de la Californie, du Washington, de la Floride, d'Hawaii et du New Hampshire.

La taille et le degré de perfectionnement des installations intérieures de culture de la marijuana aux États-Unis varient, allant de quelques plants cultivés dans un placard à des installations de production de milliers de plants exploitées par des organisations criminelles. En août 2006, les agents d'application de



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



la loi du bureau de district de Sacramento de la DEA et du service de police d'Elk Grove, en Californie, ont saisi 14 installations intérieures de culture et 10 000 plants de cannabis dans des maisons de la région. L'organisation asiatique responsable avait installé des systèmes complexes d'éclairage, d'irrigation, de ventilation et de filtration de l'air dans chaque maison. Le câblage électrique avait été refait pour ne pas passer par le compteur électrique.

La production de la marijuana au Canada est une industrie qui continue de croître, car il s'agit d'un commerce lucratif qui attire des groupes organisés criminels de tous les niveaux. Les criminels continuent d'établir des installations intérieures et extérieures de culture de la marijuana, achetant des propriétés dans le seul but de cultiver du cannabis. Les saisies révèlent que la production en plein air semble plus courante dans l'est du Canada, et la production intérieure, dans l'ouest, plus particulièrement en Colombie-Britannique.

Les autorités estiment que la production annuelle de marijuana au Canada varie entre 1 399 et 3 498

tonnes environ. La production de cannabis demeure prédominante au Québec, en Ontario, et en Colombie-Britannique, province connaissant une diminution importante des installations de culture en raison de la multiplication des activités de répression et des partenariats efficaces établis entre des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. À l'occasion, les autorités saisissent aussi des installations de culture de petites et grandes tailles dans d'autres régions canadiennes. Selon les données sur les saisies de la GRC, 1 548 303 plants de marijuana ont été saisis en 2004; 2 055 715 en 2005 et 1 749 057 en 2006.

En juillet 2005, les autorités ont saisi l'une des plus vastes installations de culture en Ontario, où ils ont découvert plus de 21 000 plants près d'une ferme située à proximité d'Iroquois Falls, à l'est de Timmins.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET TRAFIC

Bien que la majeure partie de la marijuana cultivée aux États-Unis et au Canada soit produite pour répondre à la demande intérieure, la distribution

LE TUNNEL LYNDEN-ALDERGROVE

Les trafiquants utilisent depuis des dizaines d'années des tunnels pour faire passer des drogues à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Toutefois, le tunnel reliant Lynden et Aldergrove revêt une importance stratégique puisqu'il s'agit du premier tunnel découvert entre les États-Unis et le Canada.

En juin 2005, à la suite d'une enquête ayant duré cinq mois dirigée par la Combined Forces Special Enforcement Unit en Colombie-Britannique, les membres de cette équipe, en collaboration avec d'autres partenaires canadiens et américains du milieu d'application de la loi, ont fermé le tunnel reliant une propriété située à Lynden, au Washington, à une autre à Aldergrove, en Colombie-Britannique. Le tunnel, creusé à une profondeur de trois à dix pieds (un à trois mètres), mesurait environ 360 pieds (100 mètres). Il était renforcé par des barres d'armature en fer et du bois d'œuvre de 2 par 6 pouces (5 par 15 centimètres).

Les autorités ont arrêté trois trafiquants canadiens de marijuana, qui ont été condamnés à neuf ans de prison dans le Western District du Washington pour avoir transporté aux États-Unis 91 kilogrammes de marijuana en passant par le tunnel et pour avoir rapporté au Canada 40 000 \$US et 50 000 \$US en produits de la criminalité. Les autorités américaines ont saisi la marijuana.



TENEUR EN THC DE LA MARIJUANA

La comparaison de la teneur en delta 9-tétrahydrocannabinol (THC) (ingrédient psychotrope) dans la marijuana produite au Canada et celle produite aux États-Unis pose problème, puisque chaque pays recueille les données différemment.

Aux États-Unis, les autorités classifient les échantillons de marijuana saisie de trois manières : « marijuana sauvage », qui est de très faible qualité et qui inclut la marijuana sauvage et le chanvre; « de qualité commerciale », qui comprend les bourgeons, les feuilles, les tiges et les graines des plants mâles et femelles; et « sinsemilla », qui ne comprend que les sommités fleuries des plants femelles non pollinisés. La marijuana de qualité commerciale produite aux États-Unis et au Mexique est le type de marijuana le plus couramment disponible aux États-Unis. La sinsemilla, dont la puissance est de beaucoup supérieure à la marijuana de qualité commerciale, compte tenu de sa composition, suit la marijuana de qualité commerciale en importance et commande un prix supérieur.

- Aux États-Unis, les échantillons de marijuana saisie par les autorités locales, étatiques et fédérales et des échantillons de plants éradiqués sont soumis, en vue de l'analyse de leur teneur en THC, dans le cadre du Potency Monitoring Program parrainé par le National Institute on Drug Abuse et dirigé par des chercheurs de la University of Mississippi.*
- Au Canada, les échantillons de marijuana sont présentés pour l'analyse de la teneur en THC à des fins judiciaires et sont donc constitués presque exclusivement des sommités fleuries ou des bourgeons du plant de cannabis femelle, qui, aux États-Unis, seraient classés sinsemilla. Le Canada analyse tous les types de marijuana, mais n'en fait pas la classification.*

Compte tenu de ce qui précède, la teneur moyenne en THC des échantillons de marijuana de qualité commerciale (excluant la marijuana sauvage et la sinsemilla) provenant de source nationale et étrangère ayant été analysés aux États-Unis s'élevait à 5,38 % en 2004, à 5,25 % en 2005 et à 5,59 % en 2006. La teneur moyenne en THC des échantillons de sinsemilla d'origine nationale et étrangère s'élevait à 11,87 % en 2004, à 11,62 % en 2005 et à 11,21 % en 2006.

La teneur moyenne en THC de la marijuana analysée au Canada est toujours à la hausse en 2006. La teneur moyenne en THC des échantillons était de 9,78 % en 2004, de 9,96 % en 2005 et de 10,25 % en 2006.

Le Canada et les États-Unis continuent d'enregistrer des niveaux anormalement élevés de THC dans un nombre limité d'échantillons, ce qui démontre que des exploitants dans les deux pays sont en mesure de produire de la marijuana très puissante. Le niveau le plus élevé de THC obtenu au Canada provenait d'un échantillon de 2004, dont la teneur en THC atteignait 38 %. Aux États-Unis, l'échantillon atteignant le niveau le plus élevé avait une teneur en THC de 33 % et a été découvert en 2006.

Les niveaux de THC dans la marijuana cultivée au Canada et aux États-Unis ont augmenté au cours des dernières décennies. Cette hausse préoccupe les deux pays car elle présente un risque accru de consommation de marijuana et de dépendance à la marijuana. Il y aurait probablement lieu d'effectuer d'autres études pour confirmer l'impact de la marijuana à forte puissance sur les taux d'abus.



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



transfrontalière continue de poser problème. De plus en plus, des groupes d'origine ethnique différente aux États-Unis produisent de la marijuana à forte teneur en THC. Toutefois, la majorité de la marijuana saisie aux points d'entrée américains à la frontière canado-américaine provient de plants de cannabis à forte teneur en THC cultivés au Canada.

Les trafiquants utilisent des véhicules à passagers, des camions gros porteur commerciaux pourvus de compartiments cachés, différents types d'embarcations sur les lacs et rivières et, dans les régions éloignées, des motoneiges, des véhicules tout-terrain, des hélicoptères et de petits avions, y compris des hydravions, pour passer en contrebande de la marijuana aux points frontaliers et ailleurs le long de la frontière.

Par exemple, en avril 2006, les autorités américaines au point d'entrée des véhicules commerciaux du Pacific Highway à Blaine, au Washington, ont saisi 817 kilogrammes de marijuana canadienne dans un gros porteur qui cherchait à entrer au Canada. La marijuana était dissimulée dans une cargaison de tuyaux en plastique.

En 2006, les organismes d'application de la loi canadiens ont noté que les groupes criminels organisés au Canada utilisaient de plus en plus de petits aéronefs privés pour passer en contrebande de la marijuana aux États-Unis. En juin 2006, les agents d'application de la loi canadiens et américains ont démantelé un réseau de trafic de drogues à la frontière de la Colombie-Britannique dans le cadre de l'opération Frozen Timber, qui mettait à contribution de nombreux organismes et qui était dirigée par la U.S. Immigration and Customs Enforcement (ICE) et la GRC. Les trafiquants utilisaient les terres publiques de la région, notamment les secteurs du mont Baker-Snoqualmie et des forêts nationales de l'Okanogan, et le parc national North Cascades, pour débarquer

de la marijuana et prendre livraison de cocaïne au moyen d'hélicoptères privés. L'enquête en question a mené à la saisie de 3 640 kilogrammes de marijuana, 365 kilogrammes de cocaïne, 3 aéronefs et 1,5 M\$US ainsi qu'à l'arrestation de plus de 45 personnes au Canada et aux États-Unis.

Par ailleurs, en mai 2006, des agents de l'ICE ont saisi environ 159 kilogrammes de marijuana canadienne et ont arrêté deux personnes après que deux témoins leur ont signalé qu'ils avaient vu un hélicoptère atterrir près d'une carrière de gravier située au nord de Blue Lake, dans la vallée de Sinlahekin dans le comté de Okanogan, au Washington. Les témoins ont vu des personnes décharger de la marijuana de l'hélicoptère et la charger dans une camionnette.

Les principaux marchés américains pour la marijuana cultivée au Canada sont Chicago, Los Angeles, San Diego, New York, Detroit et Seattle.

Même si le cannabis cultivé au Canada est largement accessible sur le marché national, de la marijuana est introduite illégalement au pays en provenance de sources étrangères. De 2004 à 2006, les autorités canadiennes ont saisi au total 2,4 tonnes de marijuana aux points d'entrée canadiens. De cette quantité, 52,9 kilogrammes (2,2 %) avaient transité par les États-Unis ou provenaient de ce pays. La majeure partie de la quantité saisie, soit 85,3 %, provenait de la Jamaïque.

ORGANISATIONS ET GROUPES CRIMINELS

Aux États-Unis, les OTD mexicaines sont les principaux fournisseurs de marijuana produite à l'étranger, mais des groupes criminels organisés au Canada y font aussi le trafic de marijuana canadienne. Exerçant le contrôle sur la production au Canada, ces groupes financent des opérations de contrebande afin d'atteindre des marchés à créneaux aux États-Unis où la marijuana canadienne est en grande demande et



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



se vend à prix élevé. Un bon nombre de ces groupes font le trafic de plusieurs types de drogues. Il est intéressant de noter la multiplication des échanges de drogues illicites. Les autorités ont en effet constaté que les produits de la vente de marijuana canadienne aux États-Unis servent parfois à financer d'autres activités illicites, notamment l'achat de cocaïne, d'autres drogues et d'armes à feu, qui sont ensuite introduites illégalement au Canada.

Les groupes criminels organisés asiatiques au Canada qui se spécialisent dans la culture intérieure du cannabis jouent un rôle dominant, fournissant d'importantes quantités de marijuana destinées aux États-Unis. Selon des rapports de la DEA et de la GRC, les organisations criminelles vietnamiennes et asiatiques constituent la principale menace liée au trafic de marijuana à la frontière canado-américaine. Les OTD vietnamiennes utilisent le plus souvent de gros porteurs ou de gros camions pour transporter des envois importants de marijuana canadienne à la frontière canado-américaine. Les intermédiaires indo-canadiens ayant des contacts dans l'industrie du camionnage organisent souvent le transport des drogues vers les États-Unis pour les organisations criminelles vietnamiennes et les producteurs indépendants de marijuana.

Bien que les organisations criminelles cambodgiennes, laotiennes et thaïlandaises occupent une place importante dans le trafic de la marijuana dans certaines régions des États-Unis, aucun groupe asiatique ne contrôle à lui seul l'importation et la distribution en gros à l'échelle du pays. Par ailleurs, les OTD vietnamiennes aux États-Unis demeurent le principal groupe asiatique responsable du trafic de la marijuana à forte teneur en THC.

Différents groupes impliqués dans le trafic cultivent le cannabis aux États-Unis. Toutefois, des OTD asiatiques impliquées dans le commerce de la marijuana canadienne ont commencé à établir des installations de culture dans différentes régions des États-Unis et à enseigner les méthodes et techniques de culture intérieure à des associés criminels. Au début de 2007, la division des opérations régionales de la DEA à Seattle, l'Internal Revenue Service et le bureau du shérif de King County (au Washington) ont mené à son aboutissement une longue enquête sur une OTD vietnamienne responsable de l'établissement d'installations intérieures de culture de marijuana dans plusieurs résidences. De janvier à mars, les autorités ont arrêté huit Américains, quatre Canadiens et deux Vietnamiens, tous nés au Vietnam.

RÉSERVES MOHAWKS DE ST. REGIS ET D'AKWESASNE

La réserve mohawk de St. Regis aux États-Unis et la réserve mohawk attenante d'Akwesasne au Canada chevauchent la frontière internationale, traversant deux comtés dans l'État de New York et les provinces du Québec et de l'Ontario. La région se prête à la contrebande frontalière, puisque les boisés denses et les nombreux cours d'eau le long de la Voie maritime du Saint-Laurent sont propices au trafic, car ils permettent de dissimuler les mouvements de drogues illicites et d'autres produits de contrebande.

La marijuana canadienne – plusieurs kilogrammes à la fois – qui transite par les réserves est acheminée vers des villes situées au Nord ou dans le centre de l'État de New York, où elle est distribuée à nouveau. En échange, des espèces en grande quantité, représentant les produits de la vente de marijuana, sont acheminées au Canada en passant par les réserves. De 2004 à 2006, les bureaux de la DEA à Albany et à Plattsburgh, à New York, ont effectué des enquêtes qui ont mené à la saisie sur la réserve de plus de 7,5 M\$US et de véhicules, dont la valeur dépassait 1 M\$US.



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



En particulier, les OTD vietnamiennes installées aux États-Unis, certaines ayant des liens avec des organisations canadiennes, mettent sur pied des opérations et aménagent des lieux de culture de la marijuana. La DEA signale dans ses rapports la présence de ces groupes asiatiques au Washington, en Californie, en Pennsylvanie, au Connecticut, à New York et au Maryland. Suivant une démarche observée au Canada, ces groupes achètent souvent des maisons dans des quartiers banlieusards afin d'y mettre en place des installations de culture de marijuana à forte teneur en THC. Ils transmettent leur expertise à des cultivateurs débutants et leur enseignent des méthodes avancées de culture afin de produire de la marijuana à teneur élevée en THC. Les autorités ont d'ailleurs découvert dans des installations de culture américaine du matériel d'origine canadienne, comme des ballasts, des filtres à air et du fertilisant, ainsi que des graines de marijuana.



MÉTHAMPHÉTAMINE

SITUATION

La méthamphétamine est un stimulant particulièrement dangereux qui peut facilement entraîner une consommation excessive et la toxicomanie chez les utilisateurs.



Au Canada, la méthamphétamine est devenue, au cours des dernières années, une grave menace. Les effets de l'intensification de la consommation, du trafic et de la production de cette drogue se font sentir partout au pays. En août 2005, le gouvernement canadien a réagi en faisant passer la méthamphétamine de l'annexe I à l'annexe III de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRSD). La méthamphétamine est maintenant considérée comme une substance posant une grave menace, de sorte que les infractions liées à la production, à la possession et au trafic de cette drogue entraînent des peines plus importantes.

Les organismes d'application de la loi signalent que la contrebande transfrontalière de méthamphétamine a lieu dans les deux sens à la frontière, mais qu'elle est limitée.

PRODUCTION

La méthamphétamine est fabriquée dans des laboratoires clandestins, dont les capacités de production varient, au moyen de précurseurs chimiques obtenus par des moyens illégaux. Il est possible de produire cette drogue en extrayant l'éphédrine ou la PSE de médicaments qui, jusqu'à

récemment, étaient offerts en vente libre dans les magasins locaux ou par Internet.

Aux États-Unis, la *Combat Metamphetamine Epidemic Act* (CMEA) de 2005 contient de nombreuses dispositions visant à combattre la fabrication et le trafic illicite de méthamphétamine (voir la section sur les précurseurs chimiques). Par ailleurs, plusieurs États ont adopté des lois complémentaires visant à contrôler les précurseurs. Ces mesures législatives imposant des restrictions en matière d'achat de précurseurs chimiques se sont avérées efficaces, entraînant une diminution marquée de la production de méthamphétamine dans ce pays. D'ailleurs, la baisse rapide du nombre de laboratoires de méthamphétamine saisis témoigne de cette importante réduction. Selon des données provenant du El Paso Intelligence Center (EPIC), le nombre de petits laboratoires dangereux saisis aux États-Unis – c'est-à-dire ceux pouvant produire au plus 500 grammes de méthamphétamine au cours d'un cycle de production – est passé de 10 241 en 2003 à 3 395 en 2006. De même, le nombre de super laboratoires saisis – soit ceux pouvant produire 5 kilogrammes ou plus au cours d'un cycle de production – a également chuté, passant de 130 en 2003 à 16 en 2006. Aux États-Unis, la méthamphétamine est surtout produite dans les États situés à l'ouest et au centre du pays. Enfin, une grande partie de la méthamphétamine disponible aux États-Unis est maintenant produite au sud de la frontière, le Mexique étant devenu le principal fournisseur de méthamphétamine d'origine étrangère aux États-Unis.

La méthamphétamine vendue sur le marché canadien continue de provenir surtout de laboratoires établis au Canada. Depuis 2003, les trafiquants font passer de la méthamphétamine canadienne vers les marchés asiatiques. Toutefois,



le trafic de méthamphétamine canadienne aux États-Unis est limité. Les autorités canadiennes ont démantelé 40 laboratoires de méthamphétamine en 2004, mais ce nombre est passé à 29 en 2005 et à 21 en 2006. Nonobstant la baisse du nombre de laboratoires saisis, il est à noter que le nombre de super laboratoires dans l'ouest et l'est du Canada a en fait augmenté.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET TRAFIC

D'après les rapports des services d'application de la loi, les activités de contrebande de méthamphétamine de part et d'autre de la frontière sont limitées. À l'occasion, les trafiquants tentent d'introduire illégalement de la méthamphétamine aux États-Unis. De 2004 à 2006, les agents du CBP ont saisi 26,9 kilogrammes de méthamphétamine et 10,8 kilogrammes de méthamphétamine en cristaux à la frontière canado-américaine. De cette quantité, au moins 21 kilogrammes de méthamphétamine étaient destinés aux États-Unis. En mai 2005, les autorités ont effectué une saisie particulièrement importante, confisquant environ 8 kilogrammes d'Ice, une forme de méthamphétamine en cristaux, au point d'entrée de Peace Arch à Blaine, au Washington. La drogue était dissimulée dans une fourgonnette de location immatriculée en Californie. Il semblerait que cet envoi, en provenance de la Colombie-Britannique, avait été acheminé en passant par la région du Pacific Northwest, à destination de la Californie, où la drogue aurait été distribuée.

En 2006, les autorités canadiennes ont arrêté 11 Canadiens au Nouveau-Brunswick et au Québec. Ces personnes faisaient partie d'un réseau de trafic de différentes drogues, qui faisaient passer de la MDMA, de la méthamphétamine et de la marijuana dans le Maine aux fins de distribution

à Boston, à New York et à Philadelphie. La MDMA et la méthamphétamine étaient apparemment produites dans des laboratoires du Québec exploités par la bande de motards des Hells Angels, un groupe ayant été la cible de nombreuses opérations d'application de la loi fructueuses. Les comprimés de méthamphétamine étaient vendus comme de l'ecstasy. La division de la GRC au Nouveau-Brunswick a saisi 12 000 comprimés d'ecstasy et près de 100 000 comprimés de méthamphétamine qui étaient vendus à un acheteur américain comme de l'ecstasy.

La quantité de méthamphétamine destinée au Canada qui est saisie est relativement faible. De 2004 à 2006, 565 comprimés de méthamphétamine et environ 5 kilogrammes de méthamphétamine sous forme liquide ou de poudre ont été saisis aux points d'entrée canadiens, ce qui représente une diminution par rapport à la période allant de 2001 à 2003. De cette quantité, tous les comprimés et 1,7 kilogramme de méthamphétamine liquide ou en poudre provenaient des États-Unis ou étaient passés par ce pays. Toutes les saisies de méthamphétamine en provenance des États-Unis et à destination du Canada ont eu lieu à des points frontaliers terrestres ou encore dans des aéroports canadiens. La plus importante saisie survenue au cours de la période visée par le présent rapport a eu lieu à l'aéroport international de Vancouver en janvier 2004, soit 1 kilogramme de méthamphétamine provenant du Texas envoyé par services de messagerie.

ORGANISATIONS ET GROUPES CRIMINELS

Les groupes criminels du Mexique sont maintenant les principaux fournisseurs de méthamphétamine et d'Ice aux États-Unis. Ces OTD utilisent pleinement leur important réseau de distribution pour arriver aux toxicomanes de la rue dans ce pays. Toutefois,



la méthamphétamine de contrebande produite aux États-Unis et au Mexique ne semble pas se rendre jusqu'aux marchés canadiens.

Les OTD aux États-Unis demeurent impliquées dans la production et la distribution de méthamphétamine. Cependant, dans certaines régions, ces groupes obtiennent leur drogue de trafiquants mexicains.

Au Canada, l'intérêt des groupes criminels organisés à l'égard du commerce de la méthamphétamine a beaucoup augmenté depuis 2003. Outre les BMC qui s'intéressent depuis longtemps à la production et au trafic de la méthamphétamine, certains groupes indépendants participent activement à ces activités à l'échelle du pays. Des groupes au Québec continuent de se spécialiser dans la production de comprimés de méthamphétamine destinés au marché régional et à d'autres marchés canadiens. Ces comprimés, semble-t-il, seraient aussi disponibles sur le marché américain des drogues illicites. Dans l'ouest du Canada, les gangs de rue autochtones font activement le trafic de la méthamphétamine dans les centres urbains et les collectivités autochtones. Par ailleurs, les réseaux criminels asiatiques s'intéressent de plus en plus à ce commerce, particulièrement en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. D'après l'information recueillie, les organisations mexicaines, qui détiennent le monopole de la production sur une grande échelle de méthamphétamine pour le marché américain, infiltrent peut-être le marché canadien. En juin 2006, les autorités ont découvert un super laboratoire de méthamphétamine dans une région rurale de l'Ontario, ce qui a mené à la saisie de 30 kilogrammes de méthamphétamine en poudre et de 25 kilogrammes de méthamphétamine en cristaux. Il semblerait qu'un ressortissant mexicain, impliqué dans

cette opération, était sur les lieux pour expliquer le fonctionnement d'un grand laboratoire.

Les groupes criminels organisés au Canada exploitent aussi les propriétés de la méthamphétamine pouvant entraîner une dépendance pour commercialiser d'autres substances synthétiques. Depuis 2003, la méthamphétamine, tout comme d'autres substances, est devenue un ingrédient secondaire des comprimés d'ecstasy produits dans les laboratoires clandestins au pays. De 2004 à 2006, les autorités ont constaté que les trafiquants ajoutaient de la méthamphétamine à d'autres drogues, comme la cocaïne, la marijuana et l'héroïne, que ce soit pour réduire les coûts ou accélérer la dépendance. La DEA a également remarqué, par suite d'analyses, que le nombre d'échantillons de MDMA contenant de la méthamphétamine avait augmenté considérablement au cours des dernières années, passant de moins de 1 % en 2000 à plus de la moitié en 2006. La présence accrue de méthamphétamine dans les comprimés de MDMA saisis aux États-Unis explique peut-être l'augmentation de la production et de l'exportation de MDMA d'origine canadienne.



PRÉCURSEURS CHIMIQUES

SITUATION

Les producteurs de drogues synthétiques ont besoin d'un approvisionnement constant en précurseurs chimiques.

L'éphédrine est le plus en demande, puisqu'elle est le principal précurseur de la méthamphétamine.



En janvier 2003, le Canada a mis en vigueur le Règlement sur les précurseurs (RP) afin de lutter contre le détournement sans cesse plus fréquent des précurseurs chimiques vers des laboratoires clandestins de production de drogues synthétiques. Ce cadre réglementaire s'attaque au problème du trafic transfrontalier de précurseurs chimiques en exigeant l'obtention d'une licence et d'un permis pour l'importation et l'exportation des précurseurs de catégorie A, dont l'éphédrine et la pseudoéphédrine, la méthylènedioxyphényle-3,4 propanone-2 (une substance aussi connue sous le nom de MDP2P ou PMK qui sert à la fabrication de la MDMA) et d'autres précurseurs chimiques utilisés pour produire des drogues illicites.

Entré en application en 2003, le règlement canadien a contribué à réduire considérablement le détournement des précurseurs chimiques au pays ainsi que le détournement des précurseurs canadiens vers les États-Unis. Le Canada a également apporté des modifications au RP, lesquelles sont entrées en vigueur le 31 janvier 2006, afin de renforcer le cadre réglementaire et

d'ajouter six nouveaux produits chimiques à la liste des précurseurs de catégorie A, soit : le gamma butyrolactone (ou GBL, qui sert à fabriquer du GHB), le butanediol-1,4 (qui sert aussi à produire du GHB ou qui peut être utilisé seul comme drogue à usage récréatif, comme le GHB), l'acide iodhydrique, le phosphore amorphe, le phosphore blanc et l'acide hypophosphoreux (qui servent à fabriquer de la méthamphétamine). En raison des restrictions mises en place au Canada au cours des dernières années en ce qui concerne la vente et la distribution des précurseurs chimiques, les trafiquants de drogues se tournent de plus en plus vers des sources d'approvisionnement à l'étranger. De 2004 à 2006, les précurseurs chimiques d'origine étrangère les plus couramment introduits illégalement au Canada aux fins d'utilisation dans les laboratoires clandestins étaient l'éphédrine et la MDP2P ou PMK.

Aux États-Unis, la CMEA adoptée en 2005 prévoit des mesures de contrôle des précurseurs de la méthamphétamine applicables à l'échelle du pays. Fondamentalement, cette loi comporte des dispositions touchant les fabricants étrangers et les importateurs de ces substances. Elle prévoit en outre des peines plus sévères pour la production, le trafic et la contrebande de méthamphétamine et impose des restrictions en ce qui concerne la vente de médicaments contenant de la PSE, de l'éphédrine et de la phénylpropanolamine. Ces médicaments doivent être conservés derrière le comptoir ou sous clé, et pour les obtenir, les acheteurs doivent présenter une carte d'identité et signer un registre. De plus, une personne donnée ne peut pas se procurer plus de 3,6 grammes par jour, jusqu'à concurrence de 9 grammes par mois. Ainsi, il a été possible de bloquer en grande partie l'accès des fabricants de drogues aux précurseurs chimiques disponibles en vente libre. Qui plus est, presque tous les États ont



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



adopté des mesures afin d'établir des restrictions en ce qui concerne la vente libre de ces produits ou de renforcer celles en place.

En avril 2006, l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) au Canada a modifié ses annexes nationales de médicaments afin de limiter l'achat de produits contenant seulement de la PSE ou de l'éphédrine comme ingrédient actif. Ainsi, il est seulement possible de se procurer ces produits au comptoir de pharmacie. Par ailleurs, les consommateurs peuvent acheter des produits contenant plusieurs ingrédients, dont de la PSE et de l'éphédrine, seulement dans des magasins où ils peuvent consulter un pharmacien. Huit provinces canadiennes ont depuis modifié leur loi sur les drogues afin d'ajouter ces restrictions, de sorte qu'il n'est plus possible de se procurer ces produits dans des épiceries ou des dépanneurs. Toutefois, par suite d'une contestation judiciaire, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a déterminé que les restrictions imposées par l'ANORP n'étaient pas applicables en Ontario, car le ministre de la Santé de l'Ontario n'avait pas changé la classification de la PSE au moment de modifier la *Loi sur la réglementation des médicaments et des pharmacies* en 2006.

La mise en œuvre des lois fédérales et étatiques aux États-Unis et l'adoption du Règlement sur les précurseurs au Canada en 2003, de concert avec les initiatives des responsables américains et canadiens d'application de la loi, ont eu pour effet de réduire de façon importante le trafic des précurseurs chimiques.

PRODUCTION

Les précurseurs chimiques sont fabriqués dans plusieurs pays. Toutefois, ni les États-Unis, ni le

Canada n'en produisent en quantité suffisante pour répondre aux besoins associés à la production de drogues synthétiques illicites.

Les États-Unis et le Canada ne fabriquent pas d'éphédrine. Cette drogue est plutôt produite en Chine, en Inde et en Allemagne. Les États-Unis et le Canada utilisent les produits en vrac pour fabriquer des produits pharmaceutiques, des produits de nettoyage, des parfums et de la peinture. La Chine et l'Inde sont les principales sources d'éphédrine passée en contrebande au Canada aux fins de production de méthamphétamine.

Enfin, la Chine est le principal producteur de MDP2P, mais certains pays de l'Europe de l'Est en fabriquent aussi en quantité moindre. La Chine est la principale source de MDP2P passée en contrebande au Canada. En 2006, les importations illicites de GBL (le précurseur de GHB) provenaient de la Chine et des Pays-Bas.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET TRAFIC

Au lieu de chercher à détourner des précurseurs chimiques de fournisseurs légitimes au Canada, les courtiers de précurseurs chimiques et les producteurs de méthamphétamine au Canada détournent de plus en plus les précurseurs chimiques directement des sources dans les pays fournisseurs – principalement la Chine et l'Inde – puis les introduisent illégalement dans l'Ouest du Canada. Les groupes criminels organisés asiatiques au Canada responsables de la production de méthamphétamine et de MDMA au pays sont peut être impliqués dans le passage de l'éphédrine aux États-Unis. Les autorités continuent de saisir des précurseurs aux points frontaliers américains, mais de façon sporadique. De 2004 à 2006, les agents du CBP à la frontière canado-américaine ont saisi 75,87 kilogrammes



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



de précurseurs autres que l'éphédrine, ainsi qu'un peu plus de deux tonnes d'éphédrine à destination des États-Unis.

De 2004 à 2006, les autorités ont saisi aux points d'entrée canadiens, 12 820 litres de MDP2P, que des trafiquants cherchaient à passer illégalement en la dissimulant dans une cargaison par bateau en provenance de la Chine. Il y a eu un seul cas de contrebande de précurseurs chimiques des États-Unis vers le Canada. En juin 2006, les autorités canadiennes ont saisi à l'aéroport international de Vancouver environ 21 kilogrammes d'acide phénylacétique (utilisée pour fabriquer du P2P, un précurseur chimique servant à produire de la méthamphétamine). Les drogues étaient dissimulées dans un envoi par messagerie en provenance de Houston, au Texas.

Au cours de la même période, les autorités ont saisi au total 120 000 comprimés et 1,7 tonnes d'éphédrine aux points d'entrée canadiens. De cette quantité, 63 400 doses (53 %) et 4,1 kilogrammes (moins de 1 %) d'éphédrine étaient passés par les États-Unis. Dans la plupart des cas, ces produits étaient introduits par des messagers ou par la poste. La plus importante saisie d'éphédrine ayant transité par les États-Unis a eu lieu en juin 2004 à Hamilton, en Ontario, plus précisément à l'aéroport international : les autorités ont saisi 12 000 comprimés d'éphédrine en provenance du Kentucky et à destination de Cornwall, en Ontario, qui avaient été envoyés par messagerie.

ORGANISATIONS ET GROUPES CRIMINELS

Aux États-Unis, les groupes criminels obtiennent des précurseurs chimiques — notamment de l'éphédrine et de la PSE sous forme liquide, de comprimés ou de poudre — de fournisseurs

américains et mexicains aux fins de la production de méthamphétamine. Au cours des trois dernières années, le trafic de précurseurs chimiques en provenance du Canada a connu un déclin. Aucun groupe en particulier ne domine le trafic de l'éphédrine et de la PSE aux États-Unis.

Les criminels continuent de passer en contrebande des précurseurs chimiques canadiens vers les États-Unis, quoique dans une moindre mesure. De 2004 à 2006, des réseaux criminels indépendants, indo-canadiens et asiatiques ont commencé à dominer le trafic des précurseurs chimiques destinés à la fabrication clandestine de drogues synthétiques. Le démantèlement en 2004 d'un groupe criminel indépendant installé à Winnipeg, au Manitoba, a perturbé une chaîne d'approvisionnement importante de la contrebande d'éphédrine au Canada et du Canada vers les États-Unis. Ce groupe détournait d'importantes quantités d'éphédrine vers la Californie ainsi que vers l'Alberta et la Colombie-Britannique.



HÉROÏNE

SITUATION

L'heroïne, une substance qui crée une forte dépendance, est l'opiacé le plus largement consommé. La contrebande se fait dans les deux sens à la frontière, mais l'heroïne qui y est passée ne représente qu'un très faible pourcentage de l'heroïne consommée dans les deux pays. Vancouver, Toronto et Montréal constituent les principaux points d'entrée pour l'heroïne introduite illégalement au Canada.



L'heroïne en provenance de l'Amérique du Sud domine le marché américain à l'est du fleuve Mississippi, tandis que l'heroïne en provenance du Mexique l'emporte à l'ouest. L'heroïne de l'Asie du Sud-Ouest se trouve aussi aux États-Unis, bien qu'en quantité limitée. Au Canada, l'heroïne en provenance de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Amérique du Sud et du Mexique évince l'heroïne en provenance de l'Asie du Sud-Est, qui est à la baisse. De 2004 à 2006, l'heroïne en provenance de l'Asie du Sud Ouest asiatique a dominé le marché canadien, tandis que celle de l'Amérique du Sud et du Mexique se taillait une place de plus en plus importante.

PRODUCTION

L'heroïne est tirée de l'opium, qui est produit dans quatre régions du monde : l'Asie du Sud-Ouest (principalement l'Afghanistan), l'Asie du Sud-Est (principalement le Myanmar et le Laos), l'Amérique du Sud (principalement la Colombie)

et le Mexique. Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2007*, la culture de pavot dans le Triangle d'or a chuté d'environ 80 % depuis 2000. Simultanément, la culture de pavot en Afghanistan a considérablement augmenté. Ainsi, de 2000 à 2006, la part de l'Afghanistan dans la production dans le monde de l'heroïne est passée de 70 % à 92 %.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET TRAFIC

De 13 à 18 tonnes d'heroïne seraient consommées chaque année aux États-Unis. La majeure partie provient de l'Amérique du Sud et du Mexique. Une quantité nettement inférieure d'heroïne de l'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest est aussi introduite aux États-Unis, après avoir passé par l'Europe ou l'Afrique. Une quantité minime d'heroïne de provenance asiatique est acheminée aux États-Unis en passant par le Canada. Les autorités américaines ont saisi 1,86 tonnes d'heroïne aux frontières américaines en 2004, 1,65 tonnes en 2005 et 1,72 tonnes en 2006. De cette quantité, les agents du CBP ont confisqué seulement 4,5 kilogrammes d'heroïne en provenance du Canada.

Au Canada, l'heroïne de l'Asie du Sud-Est a perdu en grande partie sa place sur le marché de l'heroïne depuis 2000, année où celle-ci représentait 93 % de l'heroïne saisie. Au cours des dernières années, la part de l'heroïne en provenance de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Amérique latine sur le marché canadien a beaucoup augmenté.

De 2004 à 2006, les autorités canadiennes ont saisi au total 204,1 kilogrammes d'heroïne aux points d'entrée canadiens. De cette quantité, 148,5 kilogrammes (72,8 %) provenaient de l'Asie du Sud-Ouest, tandis que 42,3 kilogrammes (20,7 %) provenaient d'Amérique du Sud ou du Mexique.



L'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Est ne représentait que 7,9 kilogrammes (3,9 %). De plus, l'héroïne ayant transité par les États-Unis comptait pour 4,2 kilogrammes (2,8 %) de la quantité saisie. Au cours de cette période, les trafiquants ont utilisé surtout des aéronefs commerciaux et des véhicules privés pour introduire de l'héroïne au Canada en passant par les États-Unis. La plus importante saisie d'héroïne a eu lieu en juillet 2004 à l'aéroport international Pearson à Toronto, où les autorités ont saisi 1,4 kilogrammes d'héroïne dissimulés dans la soute d'un avion de la compagnie American Airlines en provenance de Miami.

ORGANISATIONS ET GROUPES CRIMINELS

Aux États-Unis, les trafiquants colombiens et dominicains dominent le trafic de l'héroïne à New York, qui sert de principal point de distribution sur la côte Est de l'héroïne en provenance de l'Amérique du Sud. Les trafiquants en Nouvelle-Angleterre et dans d'autres États situés à l'est des États-Unis, dont le New Jersey, la Pennsylvanie et le Maryland, obtiennent habituellement leur héroïne de sources à New York. À Chicago, en Illinois, où l'héroïnomanie pose un grave problème, les trafiquants colombiens et mexicains sont les principaux fournisseurs de cette drogue. À l'ouest du pays, les organisations mexicaines s'intéressent au trafic de drogues multiples contrôlent la distribution d'héroïne.

Avant 2003, les groupes criminels organisés d'Asie du Sud-Est dominaient le marché de l'héroïne au Canada. Ces groupes demeurent impliqués dans l'importation et la distribution de l'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Est, surtout sur la côte Ouest canadienne, mais leur part du marché de l'héroïne au Canada a diminué considérablement. Ces groupes se sont tournés plutôt vers la production et le trafic de drogues

synthétiques, plus particulièrement l'ecstasy, ainsi que de la marijuana.

Parallèlement, les autorités ont remarqué la présence accrue d'héroïne provenant de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Amérique latine, comme le confirme le nombre accru de saisies aux points d'entrée canadiens. Les groupes criminels organisés de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Amérique latine en activité au Canada ont pris le contrôle du marché canadien de l'héroïne. Ces groupes sont depuis 2004 la cible de la plupart des enquêtes relatives à l'importation et au trafic d'héroïne au Canada. Les groupes criminels indo-canadiens au Canada ont profité de la situation pour importer en Colombie-Britannique de l'héroïne ayant transité par l'Inde.



HACHISCH ET HUILE DE HACHISCH

SITUATION

Aux États-Unis, la demande de haschisch ou d'huile de haschisch, des produits dérivés du cannabis, est très faible. Toutefois, il arrive à l'occasion



que les autorités américaines en fassent la saisie. Au Canada, le haschisch et l'huile de haschisch occupent une petite place sur le marché, ces produits étant surtout consommés au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique. De 2004 à 2006, les organismes d'application de la loi canadiens ont continué à saisir des tonnes de haschich, le plus souvent dissimulées dans des conteneurs maritimes en route vers les ports de Halifax, en Nouvelle-Écosse, ou de Montréal, au Québec. Bien que les organismes d'application de la loi continuent à saisir des quantités importantes de haschich, la demande et la disponibilité de haschich et d'huile de haschich sont plus faibles que pour les autres drogues illicites. Enfin, au Canada, les autorités saisissent moins souvent de haschich que d'autres drogues illicites.

PRODUCTION

Le haschich provient surtout du Maroc, mais une certaine quantité provient également du Pakistan et de l'Afghanistan. Par contre, l'huile de haschich provient habituellement de la Jamaïque. Ni haschich, ni huile de haschich ne sont produits au Canada.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET TRAFIC

La plupart des saisies de haschich au Canada consistent en des envois de plusieurs tonnes dissimulés dans des conteneurs maritimes provenant de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Europe de l'Ouest et de l'Afrique, ou encore ayant transité par ces régions. Le plus souvent, les drogues sont introduites au Canada en passant par les ports de Halifax et de Montréal, mais de petites quantités ont aussi été découvertes au port de Vancouver, à destination de Toronto et de Montréal. De 2004 à 2006, les autorités canadiennes ont saisi environ 5,8 tonnes de haschich aux points d'entrée, dont 84,5 % (4,9 tonnes) en provenance du Pakistan. Seulement 2,4 kilogrammes avaient transité par les États-Unis. Dans cette affaire, survenue en juin 2004, à Lacolle, au Québec, les autorités ont saisi la drogue dissimulée à bord d'une automobile privée à la suite d'une seule intervention. Deux citoyens canadiens ont été arrêtés.

La Jamaïque est presque la source de toute l'huile de haschich introduite illégalement au Canada. En effet, l'huile en provenance de ce pays représentait 99 % (1,5 tonne) des produits totaux saisis aux points d'entrée canadiens de 2004 à 2006. Le haschich saisi (935 kilogrammes) était le plus souvent importé par voie maritime, mais l'huile de haschich est le plus souvent introduite au Canada par voie aérienne, que ce soit par des passagers, dans les soutes ou par services de messagerie à bord de vols directs entre la Jamaïque et le Canada.

Comme il a été indiqué précédemment, la demande de haschich et d'huile de haschich aux États-Unis est faible. De 2004 à 2006, les autorités fédérales américaines à l'échelle du pays ont saisi environ 665 kilogrammes de haschich, principalement dans les États de New York, de



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



la Floride, du New Jersey, de la Pennsylvanie et du Texas. Au cours de cette période, les agents du CBP ont saisi seulement 29,7 kilogrammes de haschich à la frontière canado-américaine. En outre, au cours de cette période, les autorités n'ont saisi qu'une quantité minuscule d'huile de haschich à la frontière.

ORGANISATIONS ET GROUPES CRIMINELS

Les groupes criminels organisés jamaïcains dans le sud de l'Ontario et les BMC sont impliqués dans la contrebande de haschich. Toutefois, des organisations criminelles indépendantes établies de longue date dans l'est du Canada demeurent responsables en grande partie de l'importation de haschich au Canada. Ces organisations sont expérimentées et ont les ressources nécessaires pour effectuer d'importantes transactions internationales. En mai 2006, trois conspirateurs associés à une organisation criminelle au Québec ont été arrêtés à la suite d'une enquête sur un complot visant à importer du haschich. L'enquête dirigée par la GRC a mené au démantèlement d'une cellule de trafic à Montréal ainsi qu'à la saisie de 22,5 tonnes de haschich en provenance de la côte africaine.



AUTRES DROGUES CONTRÔLÉES

SITUATION

Le trafic d'autres drogues contrôlées dans les deux sens à la frontière ne constitue pas une menace comparable à celle des autres substances plus importantes. Si



l'ecstasy, la méthamphétamine et les précurseurs chimiques continuent de dominer le marché des drogues synthétiques illicites au Canada, d'autres substances synthétiques, comme le diéthylamide de l'acide lysergique (LSD) et la phencyclidine (PCP) demeurent accessibles et populaires à l'échelle du pays, et font l'objet d'un trafic entre le Canada et les États-Unis. Enfin, de 2004 à 2006, les autorités ont constaté que les activités de trafic d'autres drogues contrôlées, comme la kétamine et, dans une moindre mesure, le gamma hydroxybutyrate (GHB), avaient atteint leur point le plus élevé.

Le trafic de stéroïdes en provenance du Mexique et de l'Europe à destination des États-Unis est très répandu. Les envois de stéroïdes illicites passés en contrebande au Canada proviennent de l'Asie, de l'Europe et des États-Unis. Il est également facile de se procurer des stéroïdes par Internet et de les faire acheminer, de différentes sources dans le monde, vers le Canada ou les États-Unis.

Le 22 octobre 2004, les États-Unis ont adopté la *Anabolic Steroid Act of 2004*. Cette loi modifie la *Anabolic Steroid Control Act of 1990* en changeant la définition des stéroïdes anabolisants pour inclure la tétrahydrogestrinone (THG), l'androstènedione et d'autres produits chimiques connexes précis, et en exigeant que la U.S. Sentencing Commission passe

en revue les lignes directrices fédérales relatives à la détermination de la peine en cas d'infractions mettant en jeu des stéroïdes anabolisants et qu'elle modifie celles-ci afin de renforcer les pénalités. La loi autorise également le procureur général à créer une exemption pour les composés, mélanges et préparations qui contiennent un stéroïde anabolisant, mais qui ne présentent pas un risque grave de consommation abusive.

PRODUCTION

Il existe plusieurs sources aux États-Unis qui alimentent le marché américain des stéroïdes. Les stéroïdes qui circulent sur le marché illicite sont détournés, bien qu'en quantités moins considérables, de sources légitimes (vols ou prescriptions frauduleuses) ou sont produits dans des laboratoires clandestins. La DEA a signalé que la kétamine illicite se trouvant sur les marchés aux États-Unis provient en grande partie du Mexique. Au Canada, la kétamine est détournée de sources canadiennes et étrangères.

Le GHB disponible sur le marché américain est produit dans des laboratoires clandestins aux États-Unis et à l'étranger. Le GHB est habituellement vendu sous forme de poudre blanche ou de liquide transparent. Selon des données récentes, cette drogue continue de poser une menace pour la sécurité publique, mais le trafic de GHB et de ses analogues accuse un ralentissement.

Le GHB disponible sur le marché canadien est surtout de source canadienne. Les trafiquants obtiennent le précurseur chimique GBL de source canadienne ou étrangère en se procurant des « trousseaux de fabrication de GHB » sur Internet qui leur sont livrés par la poste. En 2005, les modifications apportées au RP ont permis de réglementer la vente et la distribution de GBL et de butanediol 1,4 (voir la section sur les précurseurs chimiques).



MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS ET TRAFIC

Au nombre des autres drogues passées en contrebande en petites quantités de part et d'autre de la frontière, mentionnons les amphétamines, les barbituriques, le diazépam, le flunitrazépam, la kétamine, le khat, le LSD, la MDA, la mescaline, la méthadone, la méthaqualone, la morphine, le PCP, la psilocybine et l'oxycodone.

De 2004 à 2006, les agents du CBP ont saisi de petites quantités de stéroïdes, de kétamine et de GHB à destination des États-Unis aux points d'entrée situés le long de la frontière canado-américaine. Ils ont notamment effectué 51 saisies de stéroïdes (1,47 kilogramme au total), 11 saisies de kétamine (1,47 kilogramme au total) et trois saisies de GHB (5,80 kilogrammes au total).

Au cours de cette même période, les autorités au Canada ont saisi aux points d'entrée canadiens environ 1,7 million de comprimés de stéroïdes et 123 kilogrammes de stéroïdes en poudre en provenance de l'Asie, des États-Unis et de l'Europe. Une grande partie des comprimés (679 112 ou 41 %) et de la poudre (80 kilogrammes ou 71 %) qui sont introduits illégalement au Canada provenaient de la Chine. Les États-Unis étaient au deuxième rang des pays sources ou de transit; les stéroïdes en provenance de ce pays ou ayant transité par celui-ci comptaient pour 232 744 comprimés et 21 kilogrammes de la poudre saisie par les autorités canadiennes. La plus importante saisie, soit 11 440 comprimés de stéroïdes, a eu lieu à l'aéroport international Pearson à Toronto en décembre 2005. Les autorités ont découvert les comprimés dans un envoi de FedEx en provenance du Colorado et à destination de Hamilton, en Ontario.

Bien que le GHB sur le marché canadien des drogues illicites provienne surtout de sources locales, de

petites quantités de GHB de sources étrangères ont été introduites au Canada de 2004 à 2006. Au total, les autorités ont effectué 23 saisies, confisquant 911 unités de dosage et 4 kilogrammes de GHB. Les drogues provenaient dans neuf cas du Royaume-Uni, dans deux cas des États-Unis, dans huit cas de sources inconnues et dans les autres cas du Canada, de la Chine, des Philippines et de la République dominicaine.

De 2004 à 2006, les autorités canadiennes ont effectué 38 saisies de kétamine aux points d'entrée canadiens, confisquant au total 5 836 unités de dosage et 536 kilogrammes de cette drogue. Vingt-six de ces envois provenaient de l'extérieur du Canada, et douze envois étaient destinés à un marché extérieur. En novembre 2005, les autorités ont, au cours d'une seule saisie, intercepté plus de 500 kilogrammes de kétamine en provenance de l'Inde à Halifax, en Nouvelle-Écosse. De 2004 à 2006, les agents du CBP à la frontière canado-américaine n'ont saisi que de petites quantités de kétamine à destination des États-Unis. Toutefois, en mars 2006, des agents du bureau de l'ICE à Blaine, au Washington, ont saisi 49,7 kilogrammes de kétamine dissimulée dans les portes d'un gros porteur en provenance du Canada.

ORGANISATIONS ET GROUPES CRIMINELS

Aucun groupe criminel en particulier ne domine le trafic des stéroïdes, de la kétamine ou du GHB au Canada ou aux États-Unis. Au Canada, les groupes criminels organisés continuent de s'intéresser au trafic des stéroïdes anabolisants, mais moins que dans les années 1990. Vers la fin de 2006, les autorités ont effectué des saisies de plus de centaines de milliers d'unités de dosage à la fois, signalant la participation d'organisations criminelles.



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



De 2004 à 2006, la participation du crime organisé au trafic du GHB au Canada était moins manifeste. Par contre, les organisations criminelles semblaient s'intéresser de plus près au commerce de la kétamine. Des réseaux criminels asiatiques, indo-canadiens et indépendants au Canada ont été liés à l'importation et au trafic transfrontalier de cette drogue.



MOUVEMENT TRANSFRONTALIER DES PRODUITS PROVENANT DES DROGUES ILLICITES ET BLANCHIMENT D'ARGENT

Les organisations criminelles utilisent couramment les institutions financières, les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables (ETF), les bureaux de change (y compris les systèmes parallèles de remise de fonds) et les entreprises d'importation et d'exportation pour faire passer de part et d'autre de la frontière les produits de la criminalité.

Des nouvelles méthodes de blanchiment d'argent peuvent aussi être utilisées pour faciliter le mouvement transfrontalier des produits du trafic des drogues illicites, comme l'argent électronique et les cartes à valeur stockée (CVS). D'ailleurs, certaines méthodes, ou une combinaison de méthodes, plus que d'autres sont employées pour faciliter le mouvement transfrontalier des produits de la vente des drogues illicites, plus particulièrement les transferts de fonds, le trafic d'espèces en grande quantité et le commerce ou trafic de diamants.

Les États-Unis et le Canada ont mis en place des lois interdisant la transmission par voie électronique des produits de la criminalité ainsi que le trafic d'espèces. Les deux pays ont établi des exigences similaires en matière de production de rapports pour les fournisseurs de services financiers, qui doivent signaler les transactions de plus de 10 000 \$, les transactions suspectes ou les transactions mettant en jeu des personnes qui franchissent la frontière avec des montants ou des instruments monétaires d'une valeur de plus de 10 000 \$.

En juin 2000, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* afin de faciliter la détection et la répression des

activités de blanchiment d'argent de même que les enquêtes et les poursuites relatives à ce type d'affaires. Cette loi créait aussi un service du renseignement financier. En décembre 2001, le gouvernement a modifié cette loi, qui est devenue la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT).

En vertu de la LRPCFAT, les institutions financières et les intermédiaires financiers doivent respecter certaines mesures relatives à l'identification des clients, à la tenue de registres, à la production de rapports et à la conformité aux règles internes. Ils doivent notamment signaler les transactions suspectes, les transactions au comptant importantes et les télévirements internationaux au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le service du renseignement financier canadien. Les entités financières, les courtiers de change, les ETF et, dès juin 2008, les casinos au Canada doivent aussi signaler au CANAFE tout transfert de fonds mettant en jeu un montant de plus de 10 000 \$CAN.

En vertu de cette loi, les entités concernées sont tenues de signaler tout mouvement transfrontalier d'espèces en grande quantité ou d'instruments financiers d'une valeur de plus de 10 000 \$CAN à l'ASFC. Les institutions financières doivent garder les dossiers avec certains renseignements sur l'initiateur et le destinataire pour toutes les TEF dépassant un certain seuil (présentement 3 000 \$CAN, mais 1 000 \$CAN à compter de juin 2008) pendant au moins cinq ans. Dans le but de rendre la tâche plus difficile à d'éventuels blanchisseurs d'argent, les États-Unis et le Canada exigent tous les deux aux fournisseurs de services financiers de mettre en place des programmes d'identification des clients afin de vérifier l'information relative aux clients et de conserver celle-ci.



En décembre 2006, le gouvernement du Canada a modifié de nouveau la LRPCFAT afin de permettre au Canada de rester à la hauteur des normes internationales relatives à la lutte contre le crime et le financement des activités terroristes.

Aux États-Unis, les fournisseurs de services financiers doivent signaler les transactions électroniques importantes ou suspectes. La *Annunzio-Wylie Anti-Money Laundering Act of 1992* est venue modifier la *Bank Secrecy Act* en autorisant le Trésor américain (U.S. Treasury) et le Federal Reserve Board à prendre des règlements sur les transferts de fonds au pays et à l'étranger. En 1995, le Trésor américain et le conseil d'administration du Federal Reserve System ont édicté pour de bon un règlement sur la tenue de dossiers relatifs aux ordres de paiements délivrés par les banques (31 CFR 103.33). En vertu de ce règlement, les banques impliquées dans le transfert de fonds doivent recueillir et conserver certains renseignements relatifs aux transferts de fonds d'une valeur de 3 000 \$US au plus. Le type de renseignements que doit recueillir et conserver la banque dépend du rôle de l'institution à l'égard du transfert de fonds en question (banque de l'initiateur, banque intermédiaire, banque du bénéficiaire). Les exigences varient aussi selon que l'initiateur ou le destinataire est un client établi de la banque et si l'ordre de paiement est fait ou non en personne.

TRANSFERTS ÉLECTRONIQUES DE FONDS (TEF)

Les criminels utilisent amplement les TEF pour blanchir leur argent, surtout à l'étape de la multiplication de la paperasserie, qui consiste à créer d'importants volumes de paperasse pour nuire au déroulement des enquêtes criminelles. Pour y arriver, les criminels déplacent l'argent au sein d'une même institution financière ou d'une institution à l'autre, la transfèrent dans d'autres pays ou l'échangent contre

d'autres espèces, l'investissent dans des obligations et dans des valeurs, la convertissent en chèques-voyage ou encore investissent dans l'immobilier.

Le CANAFE compile des données statistiques sur les TEF, y compris tous les TEF internationaux de plus de 10 000 \$CAN. Compte tenu des importants montants d'argent transférés, il est facile de faire passer en catimini des millions ou même des milliards de dollars provenant des produits de la criminalité. De 2004 à 2006, les TEF des États-Unis vers le Canada représentaient 2,1 billions de dollars canadiens, tandis que les TEF du Canada vers les États-Unis atteignaient 9,3 billions de dollars canadiens. Le fait que les initiateurs et les destinataires des TEF sont fonction des établissements et ne correspondent pas toujours aux initiateurs et destinataires réels explique en partie pourquoi ce deuxième montant est aussi élevé.

Un important pourcentage des TEF sont opérés par les grandes institutions financières. Les criminels ont cependant aussi recours aux ETF pour effectuer des TEF. Ils utilisent aussi les ETF et les bureaux de change pour convertir les produits illicites de la criminalité en d'autres espèces. Par exemple, dans des régions importantes de culture de la marijuana, comme le Lower Mainland, en Colombie-Britannique, les produits de la vente des drogues en dollars américains sont convertis en dollars canadiens.

Les organisations criminelles asiatiques de part et d'autre de la frontière utilisent couramment les ETF pour faire passer de l'argent du Canada aux États-Unis, ou encore pour envoyer les produits de la criminalité à des pays situés en Amérique centrale, en Asie, en Europe ou au Moyen-Orient.



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



TRAFIC D'ESPÈCES EN GRANDES QUANTITÉS

Le mouvement physique des espèces et des instruments monétaires (comme les actions, les obligations, les traites de banque, les chèques de voyage et les mandats) a lieu dans les deux sens à la frontière. La contrebande d'espèces en grandes quantités se fait aux points d'entrée au moyen de véhicules privés et commerciaux, de services de livraison de colis et des passeurs individuels utilisant le transport public. Les espèces sont également passées en contrebande entre les points d'entrée par des randonneurs pédestres, par bateau et par motoneige.

Aux États-Unis, la contrebande d'espèces en grandes quantités est un acte délictueux grave en vertu de la *USA Patriot Act*. Toutes les personnes qui entrent au pays ou qui le quittent avec des espèces ou d'autres instruments monétaires équivalant à 10 000 \$US ou plus doivent remplir un rapport auprès du CBP, qui le transmet au U.S. Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN).

NOUVELLES TENDANCES : ARGENT ÉLECTRONIQUE ET CARTES À VALEUR STOCKÉE (CVS)

Les expressions monnaie électronique, argent numérique, cyberargent et monnaie ou argent virtuel sont des synonymes du terme argent électronique. Ces termes renvoient à une forme d'argent qui peut être utilisée sur Internet pour acheter des biens et des services ou pour transférer de l'argent par voie électronique entre deux utilisateurs. Il ne faut toutefois pas confondre l'argent numérique avec les systèmes de paiement en ligne, comme PayPal. Contrairement à la monnaie papier traditionnelle, l'argent numérique n'est pas reconnu comme une espèce, et n'est donc pas réglementé. La monnaie virtuelle n'a de valeur que pour les personnes ou les entreprises qui les utilisent et elle ne fait pas l'objet d'échanges sur le marché monétaire international. L'argent électronique échappe aux règles canadiennes établies par la LRPCFAT et à la compétence du FinCEN.

Saisie d'espèces à la frontière canado-américaine entre 2004 et 2006

U.S. Customs and Border Protection Saisies d'espèces américaines						
Direction	2004		2005		2006	
	Saisies	Montant	Saisies	Montant	Saisies	Montant
Entrée	149	5 734 893 \$	144	2 939 403 \$	134	2 965 410 \$
Sortie	48	2 789 270 \$	33	1 289 961 \$	24	1 006 871 \$
Non précisée	1	1 583 \$	1	12 000 \$	0	0 \$
Total	198	8 525 746 \$	178	4 241 364 \$	158	3 972 281 \$

Agence des services frontaliers du Canada Saisies d'espèces canadiennes (produits de la criminalité soupçonnés)			
Direction	2004	2005	2006
	Montant	Montant	Montant
Entrée	10 540 129 \$	5 459 505 \$	3 456 406 \$
Sortie	98 020 \$	19 492 \$	0 \$
Total	10 638 149 \$	5 478 997 \$	3 456 406 \$

Les agents américains et canadiens ont saisi d'importants montants en espèces transportés illégalement à la frontière.



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



Souvent, les transactions de monnaie électronique en ligne sont anonymes, de sorte qu'il est presque impossible pour les organismes d'application de la loi de les détecter et d'en faire le suivi. Les pays qui servent de paradis fiscaux, où la plupart des entreprises de monnaie numérique sont enregistrées, ont souvent des lois sur le secret bancaire, qui entravent les enquêtes des services d'application de la loi. Par ailleurs, il est difficile d'accéder aux relevés de transaction des clients dans les administrations qui sont aussi des paradis informatiques, où certaines entreprises virtuelles ont installé leur serveur.

Par ailleurs, les CVS ont évolué au cours des dernières années. En plus des cartes-cadeaux, il existe maintenant des cartes de crédit prépayées, et sont apparues récemment sur le marché les cartes de débit prépayées ou cartes de paiement électronique. Le marché des CVS a également connu au cours des dernières années un grand essor. Selon une étude menée par le Mercator Advisory Group, un cabinet américain de recherche spécialisé dans les transactions monétaires, un total de 159 milliards de dollars américains ont été transférés sur des cartes de crédit prépayées aux États-Unis en 2004. Ces cartes ne sont pas nécessairement utilisées à des fins criminelles, mais il est manifeste que ce procédé peut servir au blanchiment d'argent.

Créées à des fins légitimes, ces cartes sont relativement récentes. Toutefois, les organisations de crime organisé les utilisent de plus en plus pour se procurer des marchandises illicites, pour faire passer de l'argent à la frontière et pour blanchir l'argent. Les criminels peuvent envoyer les CVS par la poste ou les livrer en personne, et le destinataire peut retirer les fonds en utilisant un guichet automatique. Nombre de CVS donnent accès à des guichets partout dans le monde et peuvent être remplis à l'aide de monnaie électronique.

Certains services de monnaie virtuelle offrent des services de CVS à leurs clients. Contrairement aux cartes de débit ou de crédit délivrées par des institutions bancaires légitimes, les CVS offertes par ces entreprises ne comportent aucune donnée permettant d'identifier le détenteur, sauf un numéro, et sont directement liées au compte virtuel de l'utilisateur, et non à un compte dans une banque légitime. Un grand nombre des transactions effectuées à l'aide de ces cartes demeure tout à fait anonyme. Les CVS peuvent être remplis à l'avance en ligne ou par l'intermédiaire de certains échangistes se spécialisant dans l'argent électronique.



COOPÉRATION BILATÉRALE

Le Canada et les États-Unis accordent une grande importance à la coopération avec les partenaires internationaux dans la lutte contre le trafic transnational de la drogue. Comme le démontrent les initiatives continues et les opérations mixtes récentes, décrites ci-après, les organismes d'application de la loi au Canada et aux États-Unis collaborent étroitement dans le but de poursuivre énergiquement les trafiquants de drogue de part et d'autre de la frontière et au-delà.

INITIATIVES BILATÉRALES

- *Mis en place en mars 2005, le **Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP)** témoigne de l'engagement des deux pays à l'égard de l'établissement d'une frontière sécuritaire, ouverte à la circulation légitime des biens et des personnes, mais fermée aux terroristes et aux criminels, notamment les trafiquants de drogues. Le PSP et le Plan de travail pour la sécurité donnent du poids aux initiatives conjointes d'application de la loi, comme l'**Accord sur la frontière commune**, le FCT et les EIPF.*
 - *Le **Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis (FCT)** a été créé en 1997 dans le but d'améliorer la coopération bilatérale et l'échange d'information. Coprésidé par les ministres canadiens de la Sécurité publique et de la Justice et le secrétaire américain à la Justice, le Forum réunit annuellement des hauts responsables de l'application de la loi et de la justice dans le but de débattre des questions de criminalité transnationale, notamment la contrebande*
- de drogues, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes à feu et le télémarketing frauduleux. Les gouvernements provinciaux et étatiques participent également au Forum, comme le fait la police, aux paliers fédéral, étatique, provincial et local. Les groupes de travail du Forum se réunissent tout au long de l'année dans le but d'élaborer des stratégies et des initiatives conjointes, y compris des évaluations binationales de menaces (comme le présent document) et des opérations mixtes.*
- *Le FCT considère les **Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF)** comme un modèle international de coopération. Les organismes américains et canadiens suivants participent à ces équipes : GRC, ASFC, U.S. Customs and Border Protection/Office of Border Patrol (CBP/OBP) et Office of Field Operations (CCBP/OFO), ICE, et la garde côtière américaine. Les membres de ces équipes travaillent quotidiennement avec les organismes d'application de la loi de la province ou de l'État et de la localité dans le but de s'attaquer à la criminalité régionale. D'abord établies sur la côte Ouest en 1997, des EIPF se trouvent maintenant dans 15 régions géographiques le long de la frontière canado-américaine ou à proximité. Travaillant dans un espace terrestre, aérien et marin intégré, les EIPF ont réussi à perturber les réseaux de contrebande de drogue et à confisquer des armes, de l'alcool, du tabac et des véhicules. Elles ont aussi procédé à de nombreuses arrestations et ont intercepté des réseaux criminels qui tentaient de faire passer des migrants illégaux de l'autre côté de la frontière. En plus des EIPF, l'ICE mettra en place deux Border Enforcement Security Task Forces (BEST) le long de la frontière au nord. Ces équipes feront*



appel aux organismes d'application de la loi, aux services du renseignement et aux organismes d'enquête aux échelons fédéral, étatiques, tribaux et locaux pour appuyer les EIPF.

- *Le **projet North Star**, tribune binationale et multiorganisations, vise à améliorer sans cesse la communication, la coopération et les partenariats existants entre le personnel américain et canadien d'application de la loi. Le but consiste à promouvoir et à élargir le réseautage transfrontalier, la collecte et la mise en commun de renseignements, l'établissement des objectifs, les poursuites judiciaires, la formation et la planification coordonnée entre les responsables de l'application de la loi aux paliers local, étatique ou provincial et fédéral. Cette coopération facilite également l'échange des « pratiques exemplaires » et l'utilisation efficace des atouts et des ressources.*

OPÉRATIONS MIXTES

- *Depuis longtemps, les États-Unis et le Canada collaborent étroitement à la planification et à l'exécution d'opérations mixtes d'application de la loi. En septembre 2004, la DEA et la GRC ont mené à bien l'**opération Brain Drain/projet Diversion**, une enquête bilatérale de 17 mois qui ciblait des distributeurs canadiens d'éphédrine en grosse quantité et leurs associés américains de même que des fabricants et distributeurs mexicains de méthamphétamine menant leurs opérations aux États-Unis.*

Cette opération a mené à l'arrestation de 90 personnes, y compris cinq trafiquants de drogues importants ainsi qu'à la saisie de 42 kilogrammes de méthamphétamine, de 1 243 kilogrammes

d'éphédrine en poudre, d'environ 1,7 million de comprimés d'éphédrine, de 2 kilogrammes de cocaïne, de 28 kilogrammes de précurseurs chimiques, de 5 gallons de méthamphétamine liquide, de 27 armes, de 11 véhicules, de 2 grands laboratoires de méthamphétamine et de 3,5 millions en espèces canadiennes.

- *En octobre 2005, par suite d'une enquête mixte de deux ans appelée **projet Pigeon**, des agents du service de police régional de Peel, en Ontario, et des agents spéciaux de la division d'ICE à Detroit ont arrêté deux exploitants d'entreprises de camionnage de Brampton, en Ontario. L'enquête portait sur un réseau de contrebande qui faisait le transport de la marijuana canadienne de l'Ontario vers le Michigan. Ces entreprises utilisaient leurs véhicules pour distribuer de l'argent et des drogues pour des groupes criminels organisés asiatiques et antillais.*

Les agents de police ont saisi plus de 2 200 kilogrammes de marijuana et 1,3 million de dollars américains. Il s'agit de la plus importante saisie d'espèces de l'histoire de la division de Niagara Falls Fort Erie de l'ASFC. Les enquêteurs ont également saisi des diamants d'une valeur d'environ 454 000 \$CAN et des biens volés évalués à 100 000 \$CAN.

- *Les opérations mixtes, comme l'opération Candy Box/projet A-Codi qui a donné de très bons résultats, ont permis de perturber les activités des OTD de part et d'autre de la frontière. Prenant appui sur l'opération Candy Box, la DEA et la GRC ont mené à bien l'**opération Sweet Tooth/projet O'Skillet** en novembre 2005. Cette opération ciblait des organisations*



de trafic de MDMA et de marijuana aux États-Unis et au Canada. L'opération Sweet Tooth a permis de repérer des réseaux de trafiquants de drogues qui importaient de la MDMA en poudre au Canada, qui établissaient des entrepôts clandestins de confection de comprimés et qui passaient des quantités importantes de comprimés de MDMA aux États-Unis. Dans le cadre de cette enquête, les autorités ont découvert que ces réseaux procédaient au blanchiment de millions de dollars provenant de la vente des drogues en faisant appel aux services de passeurs importants, à des expéditeurs de fonds et au système vietnamien de services bancaires clandestins. L'opération a duré 24 mois et était rattachée à 61 enquêtes distinctes aux États-Unis. Elle a mené à l'arrestation de 291 personnes et à l'exécution de 98 mandats de perquisition aux États-Unis et au Canada. Au total, les autorités ont saisi 931 300 comprimés de MDMA, 808 kilogrammes de marijuana et des actifs totalisant 7,75 millions de dollars américains. Elles ont aussi arrêté neuf personnes au Canada et aux États-Unis en application de mandats provisoires.

- En juin 2006, les services d'application de la loi canadiens et américains ont démantelé un important réseau de contrebande frontalière de la Colombie-Britannique. Les criminels faisaient la contrebande entre Bellingham, au Washington, et Harrison Hot Springs, en Colombie-Britannique, utilisant des hélicoptères pour livrer et récupérer des drogues en région éloignée et montagneuse. Dans le cadre de l'**opération Frozen Timber**, qui a duré deux ans, des agents de l'ICE et de la GRC ont saisi 3 640 kilogrammes de marijuana, 365 kilogrammes de cocaïne, trois aéronefs et 1,5 million de dollars

américains. Les trafiquants passaient de la marijuana cultivée en Colombie-Britannique aux États-Unis, en échange de cocaïne. Six personnes ont été arrêtées au Canada. Elles ont été accusées de contrebande, de trafic et de possession de substances contrôlées ainsi que de possession d'armes à feu. Aux États-Unis, les autorités ont procédé à 45 mises en accusation et à plus de 40 arrestations dans cette affaire.

- En septembre 2006, la division de la DEA à New York, la division de la DEA d'Ottawa Country, l'ICE, le Federal Bureau of Investigation, le service de police de New York et la GRC ont mené conjointement l'**opération Triple Play/projet O'Slider**, qui ciblait des organisations vietnamiennes responsables du trafic de MDMA et de marijuana au Canada. L'enquête, d'une durée de 18 mois, a mené au démantèlement d'une importante organisation de trafic de MDMA qui faisait passer plus de 5 millions de dollars américains de MDMA du Canada vers les États-Unis aux fins de distribution. Dans le cadre de l'opération Triple Play, les autorités ont arrêté 20 personnes aux États-Unis et au Canada et ont saisi plus de 50 000 unités de dosage de MDMA, 100 000 \$US et un grand nombre d'armes à feu.
- En novembre 2006, après une enquête de deux ans, l'ICE, la DEA et des organismes d'application de la loi canadiens ont mené à bien l'**opération Hat Trick/projet Jaloux**, par suite de laquelle 31 personnes ont été arrêtées aux États-Unis et au Canada pour leur implication au sein d'une organisation de trafic de marijuana et d'ecstasy. L'organisation en question menait des activités non seulement au Nouveau-



Brunswick et au Québec, mais aussi au Maine et dans d'autres États du nord-est américain.

Dans le cadre de plusieurs opérations axées sur l'activité criminelle au nord de la frontière du Maine, les autorités ont saisi plus de 680 kilogrammes de marijuana d'une valeur marchande évaluée à 3,5 millions de dollars canadiens. Elles ont, par la même occasion, confisqué des actifs s'élevant à 4 millions de dollars canadiens.

Par ailleurs, des agents de la GRC au Nouveau Brunswick ont saisi près de 100 000 comprimés de méthamphétamine vendue comme de la MDMA et 12 000 comprimés de MDMA, dont la valeur marchande était évaluée à 447 000 \$CAN.

- *Dans le cadre du **Programme de dépistage des véhicules contrebandiers** et du **Programme Jetway**, des cours de formation conjointe ont été mis sur pied. Ces programmes ont également facilité l'échange d'information entre plus d'une centaine d'organismes d'application de la loi (gouvernement fédéral, État ou gouvernement provincial et administration municipale) aux États-Unis et au Canada.*



INITIATIVES AMÉRICAINES ET CANADIENNES DE LUTTE ANTIDROGUE

ÉTATS-UNIS

La première stratégie de lutte antidrogue des États-Unis a été lancée en 2002. Elle repose sur une approche équilibrée qui vise à réduire la consommation de drogues chez les jeunes et les adultes. La stratégie met l'accent sur trois priorités nationales : prévenir la consommation par l'éducation et l'action communautaire; intervenir auprès des utilisateurs et guérir les toxicomanes; et perturber le marché des drogues illicites.

En ce qui concerne la prévention, le gouvernement américain met l'accent sur les jeunes. Les études montrent que les jeunes qui n'ont pas commencé à consommer des drogues avant l'âge de 18 à 20 ans sont peu susceptibles de se heurter à un problème de toxicomanie. Le gouvernement américain a mis en place un certain nombre d'initiatives visant à prévenir la consommation de drogues chez les jeunes. Par exemple, l'Office of National Drug Control Policy a lancé une campagne nationale de sensibilisation des jeunes à la drogue (la National Youth Anti-Drug Media Campaign) afin de lutter contre l'attrait des drogues chez les adolescents. Dans le cadre du Drug-Free Communities Program, le gouvernement verse un financement à plus de 700 collectivités qui ont uni leurs efforts pour trouver une solution locale aux problèmes de toxicomanie locaux. Le gouvernement américain fournit également un appui aux collectivités qui ont mis en place dans les écoles des programmes de simple dépistage aléatoire de drogues. Plus de 1 000 collectivités ont instauré des programmes semblables, à l'appui des autres activités de prévention, donnant aux jeunes une raison de plus de ne pas consommer de drogues.

Le gouvernement américain reconnaît que la toxicomanie est une maladie et qu'il faut en traiter les personnes atteintes en faisant appel à la gamme complète des outils du secteur de la santé publique. Les intervenants du Programme de dépistage, d'intervention rapide, de renvoi et de traitement (DIRRT) ont commencé à effectuer un dépistage et à offrir de brèves interventions dans les hôpitaux, les milieux de soins de santé primaires et les collèges ainsi qu'auprès d'un conseil tribal. Ce programme a permis d'effectuer un dépistage auprès de centaines de milliers de patients. Les brèves interventions et les renvois à des programmes de traitement effectués auprès des patients touchés ont contribué à une baisse significative de la consommation abusive de substances intoxicantes. Le gouvernement américain cherche également à éliminer les obstacles nuisant au traitement de la toxicomanie par l'intermédiaire du programme Access to Recovery (ATR), dans le cadre duquel sont distribués des coupons pour des services de traitement et de soutien, y compris la garde d'enfants, le transport et le mentorat. Par ailleurs, les toxicomanes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale ont de plus en plus la possibilité de se rétablir en passant par des tribunaux spécialisés dans les affaires de drogues. Ces tribunaux ont, comme les autres cours de justice, un pouvoir coercitif, mais travaillent avec les familles et les amis des accusés, des conseillers et des fournisseurs de traitement pour aider les personnes ayant commis une infraction sans violence à venir à bout de leur problème de toxicomanie. Le département de la Santé et des Services sociaux fournit un financement important pour appuyer le fonctionnement de quelque 2 000 tribunaux spécialisés dans l'ensemble des États-Unis.

Le gouvernement américain cherche aussi à prévenir la consommation de drogues en



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



réduisant l'accès aux drogues dans les villes américaines. Des efforts sont déployés aux échelons mondial, continental et fédéral afin de perturber le marché des drogues illicites. À l'échelon mondial, les États-Unis travaillent en partenariat avec d'autres pays et des organisations internationales afin d'améliorer la coopération et de renforcer le consensus international en ce qui concerne la lutte contre le trafic de drogues et la toxicomanie. Sur le continent, le gouvernement américain collabore avec ses alliés du même hémisphère afin de freiner la production de drogues illicites et de saisir les envois de drogues. Au pays même, les organismes d'application de la loi fédéraux, étatiques et locaux s'efforcent de réduire la production de drogues et de démanteler les organisations de trafic de drogues. Ces efforts ont porté fruit : les activités d'application de la loi au pays et à l'échelle internationale ont entraîné une baisse considérable de la production et de la consommation de drogues synthétiques, comme le LSD, la MDMA et la méthamphétamine.

Lorsqu'elle a été lancée en 2002, la stratégie américaine comportait des buts ambitieux au chapitre du rendement : 1) réduire le taux de consommation de 10 % sur deux ans; et 2) abaisser le taux de 25 % sur cinq ans. Les rapports d'enquête révèlent une baisse de 11 % de la consommation de drogues chez les jeunes sur deux ans, ainsi qu'une baisse de 23,2 % sur cinq ans. En 2006, le nombre de jeunes qui consommaient des drogues avait baissé de 840 000 par rapport à 2001.

Dans le cadre de la stratégie, les initiatives du gouvernement américain visant à perturber le marché des drogues illicites ont été renforcées, et le financement de la DEA a été augmenté de 10 % à l'égard de l'initiative axée sur la définition des priorités (Priority Targeting Initiative) qui est destinée à perturber ou à démanteler les

organisations ciblées prioritairement. Dans le but de faciliter les enquêtes et les poursuites judiciaires, les effectifs dans les secteurs d'activités prioritaires du Secrétariat à la justice et de l'Organized Crime Drug Enforcement Task Force Fusion Center ont augmenté. De plus, le gouvernement américain continuera d'appuyer l'initiative de lutte antidrogue dans la région andine (Andean Counterdrug Initiative) qui offre un soutien à l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou et le Venezuela. Le financement sert à mener des enquêtes financières et des enquêtes sur le trafic maritime, à renforcer les programmes dans les ports et les aéroports, à multiplier les activités de répression et les opérations de contrôle des produits chimiques, à donner de la formation et à acheter des véhicules ainsi que du matériel technique, électronique, de communications et de bureau.

Ailleurs dans le monde, le gouvernement américain a accordé, depuis 2001, 14,2 milliards de dollars afin de favoriser la reconstruction de l'Afghanistan et de contribuer à la sécurité de ce pays. Le président américain a d'ailleurs demandé un montant additionnel de 11,8 milliards de dollars pour le reste de l'année 2007 et 2008. En 2007, les États-Unis ont dépensé plus de 600 millions de dollars afin d'aider le gouvernement afghan à mettre en place sa stratégie de lutte antidrogue, notamment 343 millions de dollars pour renforcer les activités de répression et continuer à appuyer les équipes de soutien à l'étranger (Foreign-deployed Advisory Support Teams, ou FAST) de la DEA. Le gouvernement américain fournit également des ressources afin d'encourager le développement agricole et commercial dans ce pays.



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



CANADA

Le gouvernement du Canada a annoncé le lancement d'une nouvelle Stratégie nationale antidrogue (SNA) et a prévu les fonds nécessaires dans le cadre du Budget 2007. Il a d'ailleurs confirmé son engagement à l'égard de cette stratégie à l'occasion du discours du Trône prononcé en 2007. La stratégie mise sur une approche équilibrée qui permettrait de réduire l'offre et la demande de drogues illicites. Elle comporte trois grandes priorités : prévenir la consommation de drogues illicites, traiter la dépendance aux drogues illicites et lutter contre la production de drogues illicites. La nouvelle approche débouchera sur un programme bien défini de lutte contre les drogues illicites au Canada.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le gouvernement fédéral affectera des ressources additionnelles afin de mettre en œuvre une campagne nationale de prévention à l'intention des jeunes et de leurs parents. Il s'agira de sensibiliser les jeunes et leurs parents aux drogues, en particulier aux effets négatifs de la consommation de drogues, dans le but d'en réduire la consommation chez les jeunes. De plus, les parents auront accès aux outils dont ils ont besoin pour discuter des drogues avec leurs enfants. Le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, un organisme non gouvernemental, continuera de jouer un rôle important en appuyant les efforts des organisations qui participent aux activités de prévention et en contribuant à resserrer les liens entre celles-ci.

Par ailleurs, le gouvernement affectera des ressources supplémentaires afin d'appuyer les services de traitement de la toxicomanie en collaboration avec les provinces et les territoires. Par exemple, des projets novateurs de traitement seront élaborés et mis en œuvre où les besoins

sont les plus importants (p.ex. chez les jeunes et les populations vulnérables) et on améliorera les systèmes de traitement. De plus, on injectera des fonds pour améliorer les programmes de traitement de la toxicomanie et le soutien offerts aux populations autochtones et inuites. Le ministère de la Justice recevra également des fonds pour renforcer ses programmes de déjudiciarisation et de traitement, qui sont offerts à différentes étapes du système de justice pénale, à des jeunes qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie. La GRC aiguillera les jeunes à risque vers des programmes de traitement. Les Instituts de recherche en santé du Canada établiront également de nouveaux modèles de traitement pour les personnes ayant une dépendance à la méthamphétamine en cristaux.

Le gouvernement du Canada qui entretient des relations étroites avec les provinces, les territoires et les partenaires d'application de la loi au Canada, renforcera celles-ci pour que les agents disposent des outils dont ils ont besoin pour réduire considérablement la production et la distribution de drogues illicites. En janvier 2004, la GRC a mis sur pied, à l'échelle du pays, des équipes spéciales antidrogues chargées de cibler et de démanteler les installations de culture de marijuana et les laboratoires clandestins. Un coordonnateur national surveille les activités de ces équipes d'enquêtes spéciales en place en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Québec.

En 2007-2008, la GRC a reçu des ressources supplémentaires afin d'accroître le nombre et la taille de ces équipes. Elle pourra ainsi cibler de manière proactive les producteurs de drogues illicites et combattre les groupes criminels responsables, notamment les gangs, ce qui



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



permettra de réduire l'offre de drogues illicites. La ASFC recevra également des ressources supplémentaires pour améliorer les capacités de détection des précurseurs chimiques et des drogues illicites, ainsi que les capacités liées aux enquêtes et au renseignement frontalier. Grâce à ces fonds, le Canada pourra accroître sa capacité d'enquête et de répression, poursuivre les délinquants et saisir les produits de la criminalité.

La SNA englobe aussi d'autres mesures de lutte contre la production et la distribution de drogues illicites. Par exemple, le gouvernement a présenté un projet de loi qui renforce les peines existantes en établissant des peines d'emprisonnement minimales obligatoires en cas d'infractions graves liées à la drogue. Les réformes proposées ciblent les fournisseurs de drogues et font savoir aux producteurs et aux trafiquants que le Canada ne tolérera pas ce genre d'activités illicites, surtout lorsqu'elles mettent en cause des jeunes. Les réformes s'appliquent à différentes drogues illicites dont la consommation a un effet négatif sur la santé, la sécurité et le bien-être des Canadiens et Canadiennes.

Au cours des cinq prochaines années, il est fort probable que le Bureau des substances contrôlées augmente le nombre d'agents régionaux de surveillance de la conformité désignés comme inspecteurs en application de la LRDS. Ces agents mènent des inspections et exercent une surveillance auprès des distributeurs autorisés afin de déterminer si ces derniers respectent la réglementation et prennent les mesures administratives qui s'imposent au besoin. Ces agents signalent à la police les cas où l'inspection ou l'enquête laisse à penser que des drogues sont détournées par des criminels pour que celle-ci puisse mener enquête.

La SNA a été établie de manière à favoriser la collaboration entre les ordres de gouvernement et avec les organisations non gouvernementales. D'ailleurs, le gouvernement du Canada travaille étroitement avec les partenaires internationaux, provinciaux, territoriaux, municipaux et non gouvernementaux afin de mettre en place des mesures novatrices de prévention, de traitement et d'application de la loi ou les améliorer le cas échéant, de cerner les pratiques exemplaires et de diffuser de l'information à l'échelle du pays.

À l'échelle internationale, le Canada préconise aussi une approche équilibrée afin de lutter contre l'offre et la demande de drogues. Le Canada appuie les travaux de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains et gère d'autres projets de coopération dans le cadre du Fonds pour la paix et la sécurité mondiales (programme Glyn Berry) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le Canada participe également aux efforts de l'Office contre la drogue et les crimes (UNODC) des Nations-Unies visant à appuyer la stratégie nationale afghane de contrôle des drogues. À cet égard, le Canada a annoncé qu'il versera un montant additionnel de 200 millions de dollars en 2007 et 2008 en vue de la reconstruction et du développement de l'Afghanistan, y compris 30 millions de dollars pour la lutte antidrogue, 27 millions de dollars pour l'UNODC et 3 millions de dollars pour le Fonds spécial de lutte contre les stupéfiants. Le financement assuré par le Canada afin de lutter contre les drogues s'ajoute aux investissements dans des projets de culture de rechange dans la province de Kandahar visant à inciter les agriculteurs à des cultures licites.



Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2007



Dans l'hémisphère ouest, l'Amérique latine et les Antilles sont les principales sources des drogues illicites introduites au Canada. Le Canada concentre donc ses efforts de lutte sur ces régions en fournissant à ces pays une aide bilatérale et multilatérale, par l'entremise de l'UNODC ou de la CICAD. Par exemple, certains projets visent à offrir aux agents d'application de la loi une formation sur les techniques modernes d'enquête et de répression criminelle par l'entremise du Programme d'affectation des observateurs étrangers de la GRC. Certains projets consistent à évaluer les programmes de prévention de la toxicomanie à l'intention de jeunes ou encore à appuyer les recherches sur la toxicomanie dans les Antilles ou à donner des ateliers sur le contrôle des drogues synthétiques et des précurseurs chimiques. Le Canada appuie aussi des programmes régionaux et des initiatives bilatérales ciblées visant notamment à réduire la demande en Afghanistan, à offrir des solutions de rechange pour le développement du Pérou ou encore à assurer le contrôle des conteneurs et la sécurité portuaire en Amérique latine.



PERSPECTIVES

Il reste beaucoup à faire au chapitre de la lutte contre le trafic transfrontalier des drogues. Manifestement, l'excellente relation de travail entre les gouvernements et organismes d'application de la loi du Canada et des États-Unis demeurera un élément essentiel de notre réussite à cet égard. Par surcroît, la détermination de nos pays à accentuer l'échange d'information par l'entremise d'instances comme le FCT, à accroître les initiatives conjointes comme les remarquables Équipes intégrées de la police des frontières et à promouvoir la collaboration bilatérale fréquente en matière d'enquêtes, comme l'opération Sweet Tooth/projet O'Skillet, l'opération Triple Play/projet O'Slider et l'opération Frozen Timber, renforcera notre capacité de nous attaquer aux menaces actuelles et émergentes :

- *Puisque le Canada est devenu la principale source de **MDMA** pour les marchés américains, la contrebande de cette drogue à la frontière risque de continuer à poser problème. Les groupes criminels asiatiques et les différents groupes indépendants sont les principaux trafiquants de MDMA.*
- *Au cours de la période visée par le rapport, les États-Unis sont devenus le principal pays de transit pour la **cocaïne** introduite au Canada. Compte tenu de l'intérêt accru des groupes criminels asiatiques pour le commerce de cette drogue et la tendance à l'échange de drogues, le trafic de cocaïne en provenance des États-Unis vers le Canada devrait continuer d'augmenter, et les deux pays devront surveiller la situation de près.*
- *La quantité de **marijuana** canadienne saisie par les autorités américaines à la frontière commune a diminué de 50 %. Toutefois, les autorités américaines craignent une augmentation des installations de culture intérieures, qui parfois sont mises sur pied avec l'aide d'organisations criminelles canadiennes. Les organisations criminelles asiatiques et certains trafiquants indépendants sont les principaux responsables du transport de la marijuana canadienne vers les États-Unis en raison de leurs infrastructures et réseaux de distribution bien établis.*
- *La menace liée au trafic transfrontalier de **méthamphétamine** devrait demeurer relativement faible pour les prochaines années. Il y a très peu d'indices tirés des enquêtes qui montrent que le trafic de méthamphétamine à la frontière est répandu. La majorité de la méthamphétamine sur le marché canadien est produite au Canada, et celle qui circule sur les marchés des États-Unis est produite au Mexique. Toutefois, l'augmentation de la production de cette drogue au Canada laisse prévoir la possibilité que le trafic de méthamphétamine canadienne vers d'autres marchés augmente.*
- *Le Règlement sur les précurseurs du Canada et les opérations réussies des services d'application de la loi continueront vraisemblablement de réduire le détournement des **précurseurs chimiques**. Toutefois, tant que la demande de drogues synthétiques persistera, les groupes criminels organisés continueront à faire la contrebande des précurseurs chimiques utilisés pour produire de la **MDMA** ou de*



la **méthamphétamine** et se procureront ces produits de sources étrangères, particulièrement l'Asie, pour approvisionner les laboratoires clandestins situés au Canada. Cette tendance demeure préoccupante pour les deux pays.

- La contrebande d'**héroïne** entre le Canada et les États-Unis devrait continuer de ne représenter qu'une faible proportion des quantités importées dans l'un ou l'autre de ces pays. L'Amérique du Sud et le Mexique demeureront probablement les sources principales d'héroïne destinée aux États-Unis, mais les trafiquants de ces pays risquent d'approvisionner de plus en plus le Canada. Étant donné que l'héroïne de l'Asie du Sud-Ouest s'est taillée une place sur les marchés canadiens des drogues illicites, il est possible que les réseaux de trafiquants commencent à pénétrer les marchés américains, et il importe de surveiller la situation.
- Le trafic de **stéroïdes anabolisants** demeurera préoccupant pour les deux pays, particulièrement pour le Canada, car d'importantes quantités provenant des États-Unis ou transitant par ce pays sont introduites au Canada.

